

JOSÉ RODRÍGUEZ CARBALLO

# VULTUM DEI QUAERERE

*pour grandir en fidelite  
creative et responsable*



LIBRERIA  
EDITRICE  
VATICANA







JOSÉ RODRÍGUEZ CARBALLO

VULTUM  
DEI  
QUAERERE

*Une opportunit *  
pour grandir en fidelit   
creative et responsable



LIBRERIA EDITRICE VATICANA

© Copyright 2017 – Libreria Editrice Vaticana  
00120 Città del Vaticano  
Tel. 06 69 88 10 32 – Fax 06 69 88 47 16  
[www.libreriaeditricevaticana.va](http://www.libreriaeditricevaticana.va)  
[www.vatican.va](http://www.vatican.va)

ISBN 978-88-266-0011-6

## LE CONTEXTE

Le 29 juin, fête des Apôtres Pierre et Paul, a été promulguée la nouvelle *Constitution Apostolique* pour les contemplatives *Vultum Dei quaerere* (= VDq). C'est un cadeau du Pape François, un cadeau important, pour la vie contemplative à la fin de l'Année de la Vie Consacrée.

Elle vient combler un grand vide. La *Constitution Apostolique* en vigueur jusqu'à la promulgation de VDq, *Sponsa Christi* (= SC), avait été promulguée par Pie XII en 1950.

Cette *Constitution* fut, sans aucun doute, très bénéfique pour la vie consacrée et, à l'époque, très novatrice sur quelques points, comme celui des fédérations. Soixante-six années se sont écoulées, c'est une longue période pour un document. Le printemps de l'Esprit a suscité Vatican II pour toute l'Église, en particulier pour la vie consacrée – sa signification dans la vie et la mission de l'Église, et son renouveau adapté – grâce à la publication des documents conciliaires *Lumen gentium* et *Perfectae caritatis*<sup>1</sup>. L'heure était donc venue pour une nouvelle *Constitution*, afin d'appliquer à la vie contemplative toute la réflexion post-conciliaire sur la vie consacrée en général, et sur

<sup>1</sup> VDq I, 7. RODRÍGUEZ CARBALLO, JOSÉ, *Le Concile Vatican II: Référence lumineuse pour la vie consacrée*, in *Une histoire d'amour. Suivre Jésus dans la vie consacrée aujourd'hui*, Ed. Arantzazu/Verbo Divino, Navarra 2015, 37-71. Ensuite, sera publiée, parmi d'autres documents, *Vita Consacrata* de Jean-Paul II, référence obligée pour la réflexion sur la vie consacrée post-conciliaire.

la vie contemplative en particulier, en l'adaptant aux réalités nouvelles vécues par les monastères. Il suffit de considérer le nombre des vocations à la vie contemplative à cette époque, et la situation de précarité vocationnelle que rencontrent aujourd'hui tant de nos monastères.

Tout cela a été bien compris par beaucoup de sœurs contemplatives qui accueillent avec gratitude l'arrivée de la nouvelle *Constitution*<sup>2</sup>, et qui attendent avec une sainte curiosité et un grand intérêt la nouvelle *Instruction* du Dicastère qui remplacera l'actuelle *Verbi Sponsa*.

<sup>2</sup> Nombreuses sont les lettres que notre Congrégation a reçues, remerciant le Saint-Père du cadeau de cette *Constitution* et qui la jugent très positivement. Cela n'empêche pas que certaines de ces lettres expriment une certaine perplexité sur quelques points tels que : les années de formation requises (cf. *VDq* I, 15), la liberté de choix de la forme de clôture (cf. *VDq* II, 10, 1-2), l'obligation de se fédérer (cf. *VDq* II, 9, 1), la perte possible de l'autonomie d'un monastère (cf. *VDq* II, 8, 1-3), ainsi que le lien avec l'Ordre masculin respectif (cf. *VDq* II, 9, 4).

## I.

### SITUATION ACTUELLE DE LA VIE CONSACRÉE CONTEMPLATIVE : SIGNE ET PROPHÉTIE DE L'ÉGLISE ET DÉFI DE LA BAISSÉ VOCATIONNELLE

Pour placer la nouvelle *Constitution Apostolique* dans son contexte propre, il me semble important de mettre en évidence trois aspects de la vie contemplative : sa mission dans l'Église et dans le monde, la « démographie » de la vie contemplative et les « tentations » de la vie contemplative.

#### **1. La mission de la vie contemplative dans l'Église et dans le monde**

Il ne fait aucun doute que l'Église a toujours eu et continue d'avoir une haute estime pour la vie contemplative féminine, pour les « fruits précieux de grâce et de miséricorde » qu'elle a produits dans le passé et qu'elle produit encore aujourd'hui<sup>1</sup>. La *Constitution* actuelle reconnaît à juste titre que la vie contemplative représente « pour l'Église et dans l'Église, le cœur priant, gardien de gratuité et de riche fécondité apostolique », en étant « témoin visible d'une sainteté mystérieuse et multiforme »<sup>2</sup>. C'est pour cela que la vie contemplative féminine

<sup>1</sup> *VDq* I, 5.

<sup>2</sup> *Idem*.

mérite « une attention particulière »<sup>3</sup>, comme le montre l'accompagnement que l'Église a toujours dispensé à cette forme de suite du Christ<sup>4</sup>.

Cette estime est accompagnée d'une exigence maternelle de l'Église pour qu'elle ne cesse d'être lumière et sel, levain et ferment dans l'Église et le monde. Ainsi *VDq* rappelle que, tandis que les contemplatives ont pour vocation d'être « signes qui expriment leur appartenance au Christ » et cherchent à se transformer totalement dans le Seigneur, les monastères sont appelés à être des « écoles d'oraison et de contemplation »<sup>5</sup>.

Il ne s'agit pas de vivre n'importe comment dans un lieu déterminé. Il est demandé aux contemplatives, comme à toutes les consacrées, d'être présences significatives, présences prophétiques, en participant activement, toujours selon leur forme de vie, « à la construction d'un monde plus humain et donc plus évangélique »<sup>6</sup>.

Loin de mettre les contemplatives à l'écart de l'humanité, particulièrement de l'humanité qui souffre, la contemplation les rendra expertes de l'écoute, « qui est plus qu'entendre », et de la « spiritualité de l'hospitalité », accueillant dans leur cœur et portant dans leur prière « ce qui concerne l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu ». Le Pape ajoute : « Le monde et l'Église ont besoin de vous, comme des 'phares' qui illuminent le chemin des hommes et des femmes de notre temps ». Comme il

<sup>3</sup> *VC* 59.

<sup>4</sup> Cf. *VDq* I, 7-8.

<sup>5</sup> *VDq* I, 36.

<sup>6</sup> *Idem*.

l'a dit dans *Evangelii gaudium* et le répète dans la nouvelle *Constitution*: « Intercéder ne nous éloigne pas de la véritable contemplation car la contemplation qui se fait sans les autres est un mensonge »<sup>7</sup>. Ce sont en premier lieu les contemplatives elles-mêmes qui doivent veiller attentivement à ne pas tomber dans la tentation de « rechercher des remparts de spiritualité qui leur permettent de se maintenir à distance des fidèles »<sup>8</sup>. La spiritualité qui doit caractériser une contemplative est celle de l'Exode qui mène à une sortie constante de soi et conduit à un « chemin d'adoration et de service »<sup>9</sup>.

Le Pape François, plein d'admiration et de gratitude envers les contemplatives, s'écrie: « Combien rayonne l'efficacité apostolique des monastères à travers la prière et l'offrande! Quelle joie et quelle prophétie le silence des cloîtres crie-t-il au monde! »<sup>10</sup>. Ce que l'Église et le monde demandent aux contemplatives, c'est qu'elles soient « des phares pour ceux qui sont proches et surtout pour ceux qui sont loin [...], des flambeaux qui accompagnent le chemin des hommes et des femmes dans la nuit obscure du temps [...], des sentinelles du matin (cf. *Is* 21, 11-12) qui annoncent le soleil levant (*Lc* 1, 78) ». Ce que l'Église et le monde demandent aux contemplatives, c'est que « par leur vie d'offrande totale » elles leur montrent Celui « qui est chemin, vérité et vie » (cf. *Jn* 14, 6), l'unique Seigneur qui donne la plé-

<sup>7</sup> FRANÇOIS, *Evangelii gaudium*, 187, cité dans *VDq* I, 36.

<sup>8</sup> BERGOLIO, JORGE, *Intervention au Synode sur la vie consacrée et sa mission dans le monde*, Rome 1994, 7.

<sup>9</sup> FRANÇOIS, *Rencontre avec les Supérieures générales de l'UISG*, 8 mai 2013.

<sup>10</sup> *VDq* I, 5.

nitude à notre existence et la vie en abondance (cf. *Jn* 10,10)<sup>11</sup>. Ainsi elles seront le « complément nécessaire »<sup>12</sup> pour ceux qui se vouent à l’apostolat de la parole et des œuvres.

Il est fondamental d’avoir présent à l’esprit ce cadre pour comprendre que certaines situations nécessitent une attention particulière, si nous voulons sauver la noble mission que l’Église a confiée à la vie contemplative : être ‘signe et prophétie’.

## **2. La démographie de la vie contemplative**

Certains monastères florissants bénéficient d’un nombre croissant de vocations et de nouvelles fondations de monastères voient le jour<sup>13</sup>. Cependant, nous ne pouvons ignorer la réalité assez répandue qui se présente à nos yeux : la diminution des vocations, le vieillissement des contemplatives et la fermeture nécessaire de monastères<sup>14</sup>.

Certains monastères sont dans une situation très critique, d’autres ont dépassé la limite : des communautés avec un très petit nombre de sœurs (parfois 3 et même 2 sœurs), d’une moyenne d’âge qui avoisine les 75 ans (et souvent davantage encore), la plupart du temps avec une santé très fragile, communautés où depuis longtemps n’est entrée aucune vocation.

<sup>11</sup> *VDq* I, 6

<sup>12</sup> *VDq* I, 36

<sup>13</sup> De 2003 à 2015, il y a eu 154 nouvelles fondations.

<sup>14</sup> Durant cette même période, 185 monastères ont été fermés, 21 en 2015 alors qu’en 2003, 4 seulement ont été fermés, ce qui signifie que le nombre de fermetures des monastères va croissant au fil des années.

Les chiffres, bien qu'ils ne disent pas tout et ne reflètent pas toujours la réalité, peuvent nous en approcher. Parfois, et cela est assez fréquent, le nombre a une influence sur la qualité évangélique de la vie. Nous avons actuellement près de 43.546 sœurs contemplatives, comprenant celles de vœux solennels ou perpétuels, celles de vœux simples ou temporaires, et les novices. Parmi ces sœurs, plus de la moitié sont en Europe, principalement en Espagne et en Italie.

Il y a environ 4.000 monastères. Plus de la moitié est en Europe. Les quatre pays à plus forte majorité de monastères sont: l'Espagne avec 850, l'Italie avec 523, la France avec 257, et l'Allemagne avec 119 monastères. D'un point de vue purement mathématique, nous aurions environ 10 sœurs pour chaque monastère, mais nous savons très bien que cela n'est pas le cas, et loin de là. C'est un constat que nous ne devons pas éluder, et qui pose problème, aussi bien à court terme qu'à long terme.

En ce qui concerne les vocations, nous pouvons dire qu'il y a aussi une crise des vocations, que je considère globale, même si on observe une croissance notable de cette forme de suite du Christ en Asie et en Afrique. Lorsque *SC* fut publiée, en 1950, il y avait 55.834 professes solennelles, 3.819 de vœux simples et 2.426 novices, pour un total approximatif de 62.079 contemplatives. Aujourd'hui, comme nous l'avons dit, le nombre total est d'environ 43.546 contemplatives. Les prévisions, du moins à court et moyen terme, ne sont pas optimistes si l'on s'en réfère aux chiffres.

Si nous ajoutons à cette donnée que deux tiers des sœurs de vie contemplative se trouvent en Espagne et

en Italie où la crise des vocations est particulièrement ressentie, et en tenant compte de la moyenne d'âge élevée des sœurs contemplatives, il n'est pas exagéré de dire que dans quelques années la « population » des sœurs contemplatives aura diminué considérablement, et en conséquence le nombre des monastères.

Les entrées sont loin de combler le vide laissé par les décès, et le nombre des nouvelles fondations, quelques-unes également en Europe<sup>15</sup>, est inférieur au nombre de fermetures de monastères, sauf en Amérique Latine où ces dernières années nous avons enregistré 62 fondations nouvelles pour 9 fermetures; en Asie, 19 monastères ont été fermés, 48 ont été ouverts, et en Afrique, où 9 ont été fermés, 34 ont été ouverts<sup>16</sup>.

Qui aime la vie contemplative et tient compte de ses caractéristiques, ne peut rester indifférent devant cette réalité. Nous qui aimons cette forme de *Sequela Christi*, nous ne pouvons rester les bras croisés devant cette situation et encore moins les contemplatives.

<sup>15</sup> Toujours de 2003 à 2015, 23 nouvelles fondations ont été créées en Europe.

<sup>16</sup> Le plus grand déséquilibre entre ouvertures et fermetures se trouve en Australie où l'on a ouvert un seul monastère alors que 25 ont été fermés. En Amérique du Nord, on a créé 9 fondations nouvelles et fermé 14 monastères. Actuellement, les pays les plus prometteurs, numériquement parlant, sont: la Tanzanie, la Corée du Sud, l'Inde et les Philippines. Pour l'instant, la situation de la vie contemplative en Chine est imprévisible. Pour les pays dans lesquels on constate une certaine croissance numérique, la persévérance doit être encore à vérifier. Pour le moment, le nombre d'abandons de la vie consacrée en ce qui concerne les contemplatives est en augmentation. Ces deux dernières années, notre Dicastère a donné 332 indults de sortie à autant de contemplatives et a ratifié/confirmé 13 décrets de renvoi pour autant de contemplatives.

C'est un temps de « crise », et comme ce terme l'indique, c'est le moment de prendre des décisions pour que la « crise » soit de vie et non de mort. Un appel au réalisme et à la nécessité de faire la vérité avec lucidité, responsabilité et courage n'est pas déplacé. Cela explique, entre autre, ce que *VDq* dit des fédérations, comme nous le verrons plus loin<sup>17</sup>, et ce qu'elle décrète concernant l'autonomie<sup>18</sup>.

### 3. Tentations de la vie contemplative

Ici aussi la vie contemplative partage le sort de la vie consacrée en général. Nombreuses sont les tentations que l'on pourrait énumérer<sup>19</sup>. Je me limite à deux : l'autoréférentialité et la lutte pour la survie.

#### 3.1. *L'autoréférentialité*

L'autoréférentialité dans ce contexte est synonyme d'une vie contemplative repliée sur elle-même. L'autoréférentialité conduit à se refermer sur soi, dans son propre « nid », comme dirait le Pape François, en niant la réalité dans laquelle on vit, en justifiant les situations difficilement justifiables, en payant ainsi un prix fort contre le bien de l'Église, du charisme et même de l'Évangile.

La vie contemplative et l'Église tout entière doivent être très attentives à ne pas succomber à cette tentation. Nous tomberions alors très vite dans l'iso-

<sup>17</sup> Cf. *VDq* I, 30; II, 9, 1-4.

<sup>18</sup> Cf. *VDq* I, 28.29; II, 8, 1-3.

<sup>19</sup> Cf. RODRÍGUEZ CARBALLO, JOSÉ, *Tentations et chemins d'avenir pour la vie consacrée aujourd'hui*, in *Mayeutica*, 41 (2015), 5-9.

lement et nous nous acheminerions rapidement vers la mort charismatique.

Les contemplatives doivent être très conscientes que la réalité, dans bien des cas, est critique. Le temps de la synergie, celui de raffermir leur sens d'appartenance à l'Église et à leur Ordre est donc venu. C'est le moment de sortir avec courage des confins toujours très limités des monastères. Elles doivent être bien conscientes que l'heure est arrivée pour elles de marcher ensemble en unissant leurs forces. Cela requiert un changement de mentalité et de structure, surtout dans le domaine de la formation.

Comme l'a dit le Pape François à tous les consacrés: «Personne ne construit l'avenir en s'isolant, ni avec ses propres forces». Je trouve également très appropriées pour la vie contemplative les paroles qui suivent: «Ne vous repliez pas sur vous-mêmes, ne laissez pas les petites querelles de maison vous asphyxier, ne restez pas prisonniers [...] de vos problèmes»<sup>20</sup>.

Si les contemplatives étaient bien conscientes de tout cela, il n'y aurait pas tant de résistance à décider des fermetures lorsque la présence a cessé d'être significative, tant d'un point de vue charismatique qu'évangélique.

### 3.2. *La lutte pour la simple survie*

Face à la pénurie de vocations et donc au manque de relève, comme le démontre la fréquence des postulations qui nous parviennent pour assurer le service de l'autorité, face à la gestion de monastères, dont la taille est disproportionnée par rapport au nombre de

<sup>20</sup> FRANÇOIS, *Lettre apostolique à tous les consacrés* (= CAC) II, 4.

moniales de bien des fraternités contemplatives et leurs capacités humaines et économiques, il semble que nombreuses sont les sœurs qui ont choisi de lutter à corps perdu pour survivre, pour aller de l'avant, coûte que coûte, sacrifiant même les valeurs essentielles telles que la vie d'oraison et la contemplation ou la vie fraternelle en communauté.

Beaucoup de contemplatives, comme d'autres consacrés et groupes ecclésiaux, semblent avoir mis toute leur énergie au service de la gestion de la situation présente, perdant la capacité de rêver et de s'ouvrir à l'avenir<sup>21</sup>. Cette lutte pour la simple survie met à mal la signification évangélique et prophétique de la vie contemplative et met en péril le témoignage d'une vie totalement orientée vers la contemplation du visage de Dieu, vivant et vrai.

Cette lutte pour la survie fait souvent perdre la capacité de rayonner la joie, la beauté de vivre l'Évangile et de suivre le Christ<sup>22</sup>, et fait tomber en ce que le Cardinal Bergoglio appelait la « mondanité spirituelle »<sup>23</sup>. Parmi les contemplatives, beaucoup ont la joie sur leur visage, mais il y en a aussi beaucoup qui ont des visages de « vendredi saint » ou des « faces de funérailles »<sup>24</sup>. Les consacrés, et en particulier les contemplatives, doivent être reconnus à la joie profonde et authentique qui provient de se sentir aimés

<sup>21</sup> Le Pape François dans "la joie de l'évangile" nous présente un principe à tenir aussi par les contemplatives: « Le temps est supérieur à l'espace. Ce principe permet de travailler à long terme, sans être obsédé par les résultats immédiats » (N<sup>o</sup> 223).

<sup>22</sup> Cf. FRANÇOIS, *CAC*, II, 2.

<sup>23</sup> Cf. BERGOGLIO, JORGE, *Intervention au synode sur la vie consacrée et sa mission dans le monde*, Rome 1994, 12.

<sup>24</sup> FRANÇOIS, *Evangelii gaudium*, 10.

et de savoir que « Dieu est capable de combler notre cœur et de le rendre heureux »<sup>25</sup>. Si la lutte pour la survie nous conduit à perdre la joie, alors cette lutte nous vole la vie, elle nous prive de la possibilité de « vivre le présent avec passion » et « d’embrasser l’avenir avec espérance »<sup>26</sup>, ainsi que de l’identité prophétique elle-même de la vie consacrée et de la vie contemplative, dimension essentielle de l’une et l’autre, auquel il n’est pas possible de renoncer<sup>27</sup>. Quel dommage ! Quel drame si cela arrivait !

Cette lutte pour la survie, en de nombreux cas, engendre « un appétit désordonné pour obtenir des vocations », bien souvent pour avoir *une main-d’œuvre bon marché*, oubliant les exigences minimales d’un discernement vocationnel en accueillant dans la vie contemplative des personnes qui n’auraient jamais dû y entrer.

En tenant compte du grand nombre d’abandons de la vie consacrée et de la vie contemplative motivés par l’absence de vocation<sup>28</sup> et les réels problèmes qui se vivent dans les monastères, il est nécessaire d’être attentif à cet aspect pour ne pas tomber dans la tentation de « trouver du pain pour aujourd’hui » ce qui engendre « la faim de demain ». Pour les contemplatives aussi est valable l’avertissement de « repartir du Christ » : nous ne pouvons pas céder à la tentation du nombre et de l’efficacité<sup>29</sup>.

<sup>25</sup> FRANÇOIS, *CAC*, II, 1.

<sup>26</sup> FRANÇOIS, *CAC*, I, 2-3.

<sup>27</sup> FRANÇOIS, *CAC*, II, 2.

<sup>28</sup> Ces dernières années, dans 225 cas, la raison invoquée pour abandonner la vie consacrée est celle de l’absence de vocation.

<sup>29</sup> Cf. CIVCSVA, *Repartir du Christ*, Rome 2002, N° 18.

## II.

### LA CONSTITUTION *VULTUM DEI QUAERERE*

Ces quelques traits de la vie contemplative d'aujourd'hui étant posés, il est temps d'entrer dans la *Constitution VDq* elle-même.

#### 1. Autorité de la Constitution *VDq*

Puisqu'elle porte la signature du Saint-Père, il n'y a aucun doute sur l'auteur de cette Constitution *VDq*: le Pape François. De plus, *VDq* est sa première *Constitution Apostolique*. Et il ne s'agit pas d'une paternité du Saint-Père purement formelle, aussi importante qu'elle soit. Je peux assurer que le Pape François a suivi de très près l'élaboration du texte sur laquelle il est intervenu directement, non seulement par ses déclarations sur la vie consacrée en général et sur la vie contemplative en particulier, dont on trouve des échos dans *VDq*, mais aussi par des annotations personnelles et abondantes sur les différents projets qui lui ont été présentés tout au long du processus d'élaboration. Le texte de la nouvelle *Constitution* reproduit, sans aucun doute, la pensée et les souhaits du Pape sur la vie contemplative. C'est bien lui son auteur.

Cela ne veut pas dire que d'autres personnes ne soient pas intervenues dans l'élaboration matérielle du texte de cette *Constitution*. Parmi celles-ci,

en premier lieu, les contemplatives elles-mêmes. La CIVCSVA a envoyé un large questionnaire à tous les monastères fédérés, auxquels se sont joints beaucoup d'autres monastères non fédérés. La réponse a largement dépassé toutes nos attentes. Nombreuses ont été les réponses individuelles des monastères. Nombreuses ont été les réponses au niveau des fédérations, et les réponses personnelles de quelques contemplatives n'ont pas manqué non plus<sup>1</sup>. Au nombre il faut ajouter la richesse du contenu de la plupart des réponses.

Une fois les réponses reçues, le Dicastère a préparé trois synthèses pour ne pas perdre la richesse de ces apports. En concertation avec le Saint-Père, une commission formée de quelques sœurs contemplatives et d'un membre de la Congrégation, tenant compte des apports des monastères et des fédérations, a élaboré un premier projet qui a subi d'importantes modifications grâce, comme il a été dit, aux apports du Saint-Père et d'autres experts, sans trahir en aucune façon ceux des sœurs contemplatives.

Enfin, quelques juristes ont élaboré les dispositions conclusives qui se trouvent dans la seconde partie de la *Constitutio* – parmi d'autres dispositions pour la vie contemplative – les divers mandats confiés à la CIVCSVA pour élaborer les lignes concrètes d'application de la *Constitution*, toujours selon « l'esprit et les normes » de celle-ci<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le nombre totale des réponses au questionnaire est de 2.595, réparties en langues comme suit: 1.066 en espagnol et portugais, 581 en anglais, 445 en italien, 420 en français, 83 en allemand, polonais, lituanien et autres.

<sup>2</sup> Cf. *VDq* II, 14, 1.

En définitive, nous pouvons dire que dans la rédaction du texte de *VDq* sont intervenus le Saint-Père le Pape François, les sœurs contemplatives qui ont répondu au questionnaire envoyé par notre Dicastère, la commission des contemplatives qui a rédigé le premier projet du texte constitutionnel, la CIVCSVA et un autre Dicastère de la Curie Romaine, mais l'auteur est toujours le Saint-Père.

## 2. Le titre

Il me semble important de m'arrêter brièvement sur le titre de cette *Constitution Apostolique: Vultum Dei quaerere*. Avec le titre, nous pouvons déjà définir la vie contemplative féminine. Elle n'est pas définie par l'un de ses éléments, comme par exemple la clôture<sup>3</sup>. Il est important de noter que dans cette *Constitution* les expressions « moniales de clôture » ou « claustrales », fréquentes dans *SC*. ne sont jamais utilisées. La vie contemplative va au-delà de ce que peut indiquer l'un de ses éléments, aussi important soit-il. Pour *VDq*, la vie contemplative consiste à chercher le Visage du vrai Dieu.

Ainsi, *VDq* situe la vie contemplative féminine en pleine continuité avec la grande tradition monastique occidentale dont le critère fondamental d'authenticité vocationnelle a toujours été *si revera Deum*

<sup>3</sup> Parlant de la vie contemplative aux vicaires et délégués épiscopaux pour la vie consacrée, le Pape a dit: « Focaliser toute son attention sur un seul élément, pour important qu'il soit, comme l'est la clôture ou l'autonomie, pourrait conduire à un déséquilibre vital qui aurait de tristes conséquences pour la vie de ces sœurs », *Audience aux participants du congrès international pour les vicaires et délégués épiscopaux pour la vie consacrée*, 28 octobre 2016.

quaerit, si l'on cherche vraiment Dieu<sup>4</sup>; elle la situe en même temps au cœur de l'histoire des hommes et des femmes de bonne volonté de tous les temps, orientés « vers la quête de l'Absolu, vers Dieu dont ils ressentent, pas toujours consciemment, le besoin »<sup>5</sup>.

Le titre de la *Constitution Apostolique VDq* nous dit qu'aujourd'hui encore, cette recherche doit être le critère fondamental du discernement des vocations, « le principal signe et critère d'authenticité »<sup>6</sup> de la vocation contemplative. Un discernement vocationnel adéquat ne peut ignorer ce critère qui suppose « un exode du soi autocentré », pour se centrer sur l' Aimé<sup>7</sup>, « le plus beau des enfants de l'homme » (*Ps* 45,3).

« Tu nous as faits pour toi, Seigneur, et notre cœur est sans repos tant qu'il ne demeure en Toi »<sup>8</sup>. La contemplative connaît par expérience la vérité que recèle cette confession d'Augustin. C'est pourquoi elle ne se permet aucun répit dans cette quête, et profondément amoureuse du Seigneur, elle vit son existence « totalement orientée vers la recherche de son Visage »<sup>9</sup>. Elle vit en Lui et pour Lui par l'offrande de toute sa vie<sup>10</sup>, de telle sorte qu'elle peut faire sienne l'expérience de saint Paul: « Je vis, mais ce n'est pas moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi » (*Gal* 2,20).

<sup>4</sup> SAINT BENOÎT, *Règle* 58, 7; *VDq* I, 3.

<sup>5</sup> *VDq* I, 1.

<sup>6</sup> *VDq* I, 3.

<sup>7</sup> *VDq* I, 1.

<sup>8</sup> SAINT AUGUSTIN, *Les Confessions*, I, 1, 1.

<sup>9</sup> *VDq* I, 2.

<sup>10</sup> Cf. *VDq* I, 9.

La contemplative est donc une femme qui, animée par un « profond désir du cœur », entre dans le processus dynamique de la quête du Bien-aimé, en « pèlerinage à la recherche du vrai Dieu »<sup>11</sup>. La contemplative sait, dès le début, que Dieu prend l'initiative de cette recherche, car c'est Lui le premier qui recherche l'homme « en l'attirant mystérieusement à Lui »<sup>12</sup>. Elle sait aussi que c'est une « recherche inachevée »<sup>13</sup>, car c'est « un chemin de configuration au Christ »<sup>14</sup>.

Avec son titre, *VDq* centre la vie contemplative sur la quête passionnée dont l'objectif est la transformation de soi en l'Aimé : l'aimante (la contemplative) se transforme en l'Aimé (le Christ). Ce désir profond du cœur de la contemplative motive non seulement la recherche mais aussi « l'amour inconditionnel pour le Christ et l'humanité »<sup>15</sup> et son offrande à Lui avec un cœur qui n'est pas divisé (cf. *1 Co* 7, 34).

Dans ce sens, la *Constitution*, par son titre, nous place déjà devant une expérience d'amour – « histoire d'amour passionné pour le Seigneur et pour l'humanité »<sup>16</sup> – amour de l'épouse pour l'Époux, comme le chante le *Cantique des Cantiques*, ou pour mieux dire : l'amour de l'Époux pour l'épouse, ainsi que nous le montre toute l'histoire du salut de tant d'hommes et de femmes qui, tout au long de l'histoire de l'humanité se sont sentis attirés par le Visage

<sup>11</sup> *VDq* I, 1.

<sup>12</sup> Cf. *VDq* I, 1.

<sup>13</sup> *VDq* I, 3

<sup>14</sup> *VDq* I, 1.

<sup>15</sup> *VDq* I, 5.

<sup>16</sup> *VDq* I, 9.

du Dieu vivant et vrai. C'est seulement à partir de cette expérience d'une relation d'Amour que l'on peut comprendre pleinement la vie contemplative avec toutes les exigences qu'elle comporte.

### 3. Structure

La structure de la *Constitution Apostolique VDq* est très simple. Elle est divisée en deux parties. Après une introduction<sup>17</sup> et un long paragraphe dans lequel le Pape François exprime son intérêt et sa haute estime pour la vie contemplative<sup>18</sup>, une première partie souligne ses éléments essentiels<sup>19</sup>, les thèmes qui demandent un discernement particulier<sup>20</sup> et elle s'achève en évoquant le témoignage des contemplatives<sup>21</sup>.

La première partie décrit les fondements de la vie contemplative. Ici abondent les citations de l'Écriture<sup>22</sup>, du Droit canonique<sup>23</sup>, du Concile Vatican II<sup>24</sup>, du magistère<sup>25</sup> et de quelques fondateurs, fondatri-

<sup>17</sup> Cf. *VDq* I, 1-4.

<sup>18</sup> Cf. *VDq* I, 5-8.

<sup>19</sup> Cf. *VDq* I, 9-11.

<sup>20</sup> Cf. *VDq* I, 12-35.

<sup>21</sup> Cf. *VDq* I, 36-37.

<sup>22</sup> Dans toute la *Constitution*, et spécialement dans la première partie, 51 textes de l'Écriture Sainte sont cités.

<sup>23</sup> Dans toute la *Constitution*, et spécialement dans la seconde partie, le *CIC* est cité 31 fois.

<sup>24</sup> Dans l'ensemble du texte constitutionnel, nous trouvons 18 citations de Vatican II, notamment 6 de *Perfectae caritatis* et 4 de *Lumen gentium*.

<sup>25</sup> La première partie fait 39 fois référence à des textes du magistère: Jean-Paul II, 18 fois, notamment dans l'Exhortation Apostolique *Vita consecrata* citée 13 fois; Pape François, 13 fois, le texte *Evangelii gaudium* étant le texte le plus cité (3 citations directes et de nombreuses indirectes).

ces<sup>26</sup>. De plus, cette partie nous expose clairement le fondement christologique et mariologique de la vie contemplative. Jésus est présenté comme « le premier contemplatif » qui « cherche la rencontre avec le Père », comme « le bien, tout le bien, le plus grand bien », comme la « richesse à suffisance » de la contemplative, comme son véritable trésor<sup>27</sup>. D'autre part, Marie est considérée, elle aussi, comme pèlerine de la foi et, de l'Annonciation à la Résurrection, comme la *summa contemplatrix* du mystère qui l'habite et la dépasse en même temps<sup>28</sup>. En Jésus et Marie, les contemplatives trouveront les grands modèles de contemplation.

La seconde partie contient des instructions et est donc de nature plus juridique. On y trouve quelques dispositions à prendre en compte à l'heure de « légiférer » sur la vie contemplative. L'une des caractéristiques évidentes de cette seconde partie consiste, comme nous le verrons, à laisser beaucoup d'espace au discernement communautaire; d'autre part, la CIVCSVA a reçu le mandat d'élaborer une *Instruction* qui facilitera la mise en œuvre de la *Constitution apostolique* dans son esprit et dans ses exigences juridiques.

Si les citations du Droit canonique inscrivent *VDq* dans un cadre juridique important et nécessaire, comme c'est le propre d'une *Constitution Apostolique*, les références bibliques situent la vie contemplative

<sup>26</sup> Les plus cités sont Saint François d'Assise et Sainte Claire d'Assise avec 8 références directes à leurs Ecrits et quelques indirectes; viennent ensuite Saint Benoît et Saint Augustin. Sainte Thérèse de Jésus est également citée.

<sup>27</sup> Cf. *VDq* I, 9.

<sup>28</sup> Cf. *VDq* I, 10.

dans le cadre approprié de la *Sequela Christi* qui prend la Sainte Ecriture comme *règle et vie*, son *vademecum*<sup>29</sup>, et de laquelle les consacrés en général et les contemplatives en particulier veulent être son *exégèse vivante*<sup>30</sup>. Les références de quelques représentants des différentes traditions monastiques mettent la vie monastique actuelle dans le sillon de cette grande tradition. Les références à Vatican II et au magistère récent de l'Église la placent dans la dynamique de la réflexion entreprise sur la vie consacrée à la suite de Vatican II, en fidélité à la mission de l'Église selon *Perfectae caritatis*. Finalement, *VDq* place la vie contemplative en phase avec le chemin tracé par Vatican II, véritable *boussole*<sup>31</sup> de l'Église comme aussi des contemplatives du XXI<sup>e</sup> siècle.

Dernière observation importante. La nouvelle *Constitution* met la vie contemplative en relation étroite avec l'Église. Nous y lisons en effet: « Chères sœurs contemplatives, sans vous, qu'en serait-il de l'Église et de ceux qui vivent dans les périphéries de l'humain et travaillent aux avant-postes de l'évangélisation? L'Église apprécie beaucoup votre vie entièrement donnée. L'Église compte sur votre prière et votre offrande pour porter aux hommes et aux femmes de notre temps la bonne nouvelle de l'Évangile. L'Église a besoin de vous! »<sup>32</sup> La vie contemplative construit l'Église, est Église, est de l'Église et est pour l'Église. Comment en serait-il autrement, si nous tenons au principe clair énoncé dans *Evangelii gau-*

<sup>29</sup> Cf. *CAC*, I, 2.

<sup>30</sup> Cf. BENOÎT XVI, *Verbum Domini*, 83.

<sup>31</sup> Cf. JEAN-PAUL II, *Novo millennio ineunte*, 43.

<sup>32</sup> *VDq* I, 6.

*dium*: « Un signe clair de l'authenticité d'un charisme est son ecclésialité<sup>33</sup>. [...] Une véritable nouveauté suscitée par l'Esprit n'a pas besoin de porter ombrage aux autres spiritualités et aux autres dons pour s'affirmer elle-même. [...] Même si cela coûte, c'est dans la communion qu'un charisme se révèle authentiquement et mystérieusement fécond »<sup>34</sup>.

Il faut souligner que les deux parties se complètent, et l'une ne peut se comprendre adéquatement sans l'autre. De plus, cette *Constitution* ne peut être lue et comprise en son véritable esprit si ce n'est à la lumière d'autres documents du Pape François pour l'Église et la vie consacrée, particulièrement à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée.

#### **4. *VDq* en relation avec *SC*: continuité dans la discontinuité**

Entre *Sponsa Christi* et *VDq*, il y a assurément une continuité: les destinataires sont les mêmes et les structures fondamentales sont toujours les mêmes: le monastère, les fédérations (qui constituaient une grande nouveauté à l'époque), ainsi que la clôture. Cependant, il y a aussi de nombreux éléments nouveaux dans la nouvelle *Constitution Apostolique* par rapport à la précédente. Une lecture comparée de *VDq* et *SC* nous révèle quelques nouveautés intéressantes.

<sup>33</sup> Cf. aussi *VC*, 29-34.

<sup>34</sup> FRANÇOIS, *Evangelii gaudium*, 130.

#### 4.1. *Le cadre de référence*

En premier lieu le cadre de référence. Pour *SC* le point de référence est celui de « l'état de perfection ». Plus élevées étaient les exigences, plus grande était la perfection à laquelle on aspirait et que l'on atteignait grâce à l'observance déterminée de quelques normes. Ce cadre est totalement dépassé dans *VDq* qui met en évidence l'enracinement de la vie contemplative dans le baptême, comme l'a justement enseigné le Concile<sup>35</sup>.

La nouvelle *Constitution* laisse clairement entendre que la vie contemplative n'est pas une réalisation plus parfaite de l'Évangile, et ses membres ne sont pas plus parfaits que d'autres. Pour qui a été appelé à cette forme de *Sequela Christi*, la vie contemplative est une mise en œuvre des exigences du baptême<sup>36</sup>; les contemplatives sont des femmes qui partagent le sort commun des mortels, dépassant ainsi l'état de perfection que l'on concédait à ceux qui professaient les conseils évangéliques. De cette façon, la vie contemplative ne semble pas quelque chose de supérieur, mais une forme de vie dans laquelle la suite du Christ, propre à tous les baptisés et les consacrés, atteint une expression toute particulière.

#### 4.2. *Le langage*

Une autre nouveauté est le style. On parlait alors aux « cloîtrées » ou aux « moniales de clôture », aujourd'hui on parle aux « sœurs ou moniales contem-

<sup>35</sup> Cf. CONCILE VATICAN II, *Lumen gentium*, 44.

<sup>36</sup> Cf. *VDq* I, 4.

platives »<sup>37</sup>. On usait alors d'un langage éminemment juridique. Aujourd'hui le contenu principal est théologique et « pastoral ». Hier on parlait de structures, aujourd'hui on parle plutôt de contenu.

SC vit le jour en des temps difficiles dus aux conséquences de la guerre mondiale. Les structures étaient nécessaires pour la « défendre » d'une possible désagrégation. VDq voit le jour en des moments « délicats et pénibles »<sup>38</sup>, en « saison hivernale » durant laquelle il est indispensable de fortifier les « racines » de la vie contemplative. Tout cela explique la nouveauté du style, et également du contenu de VDq par rapport à SC.

#### 4.3. *Les éléments qui caractérisent la vie consacrée contemplative*

La grande nouveauté de VDq réside, comme nous l'avons dit, dans son contenu: il dresse la liste des éléments caractérisant la vie consacrée contemplative: la formation, la prière, la place centrale de la Parole, les sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation, la vie fraternelle en communauté, l'autonomie, les fédérations, la clôture, le travail, le silence, les moyens de communication et l'ascèse<sup>39</sup>. Quelques-uns de ces éléments sont communs aux autres formes de vie consacrée, d'autres sont plus spécifiques de la vie contemplative, comme la clôture, les fédérations ou l'autonomie.

<sup>37</sup> Noter que VC parle encore de « religieuses de clôture », cf. N<sup>o</sup> 59.

<sup>38</sup> VC, 13.

<sup>39</sup> Cf. VDq I, 12-35.

Ces éléments dans leur ensemble présentent la vie contemplative comme une forme spécifique de *Sequela Christi*, enracinée comme les autres formes de vie consacrée dans le baptême<sup>40</sup>, avec des accents particuliers qui la constituent *prophétie* et *signe*<sup>41</sup> de l'Église : la consécration inconditionnelle au Christ et l'offrande de toute la vie, la prière d'intercession pour tous ceux qui ont besoin de « voir » Jésus et d'atteindre sa « miséricorde qui guérit »<sup>42</sup>. Ainsi, les contemplatives sont « collaboratrices de Dieu Lui-même », pour relever « les membres défaillants de son corps ineffable »<sup>43</sup> et « guérir les plaies de beaucoup de frères »<sup>44</sup>.

Avec cette liste des éléments caractéristiques de la vie contemplative, que nous pensons complète, et de la manière dont sont traités tous ces éléments en accord avec la théologie de la vie consacrée actuelle, un air frais de véritable nouveauté se dégage. La vie contemplative n'est plus identifiée avec un ou deux éléments, comme semblaient l'indiquer les expressions « moniales de clôture » ou « cloîtrées ». C'est l'harmonie entre les éléments qui donnera force et vigueur à cette forme de *Sequela Christi*.

Sans nous arrêter sur chacun des éléments qui caractérisent la vie contemplative, ce qui nous conduirait bien au-delà du propos de cette présentation, nous soulignerons quelques-uns d'entre eux pour lesquels *VDq* apporte une nouveauté.

<sup>40</sup> Cf. *VDq* I, 4.

<sup>41</sup> Cf. *VDq* I, 4.

<sup>42</sup> *VDq* I, 16.

<sup>43</sup> *VDq* I, 9.

<sup>44</sup> Cf. *VDq* I, 16.

### 4.3.1. *La formation*

*VDq* donne une priorité évidente à la formation, en la plaçant comme premier élément nécessitant un discernement<sup>45</sup>.

Dans le sillage de *Vita consecrata*<sup>46</sup> et des derniers documents de l'Église, la nouvelle *Constitution* définit la formation comme un « itinéraire qui doit mener à la configuration au Seigneur Jésus et à l'appropriation de ses sentiments dans son offrande totale au Père »<sup>47</sup>.

La formation étant une « œuvre artisanale » comme l'affirme le Pape, ayant pour « objectif de former des religieux qui ont le cœur tendre et non acide comme le vinaigre »<sup>48</sup>, il s'agit d'un processus qui exige une attention particulière et un soin que nous pourrions qualifier de 'maternel', un soin proprement artisanal.

*VDq* explique clairement que la formation est un processus qui dure toute la vie, « un processus qui ne finit jamais », car elle vise à « former le cœur, l'esprit et la vie », facilitant l'intégration de toutes les dimensions de la personne humaine, et la communion avec Dieu et avec les sœurs<sup>49</sup>, reprenant ainsi le

<sup>45</sup> Cf. *VDq* I, 13-15. Cf. BARBIERO, FERNANDA, *La formation dans les monastères: héritage du passé et prospective d'avenir*, in *Sequela Christi*, Année XLII 2016/01, 260-277. Pour une vision large sur la formation, cf. GOYA, BENITO, *Formación integral a la vida consagrada. A la luz de la exhortación posinodal*, San Pablo, Madrid 1998.

<sup>46</sup> Cf. *VC*, 65.

<sup>47</sup> *VDq* I, 13.

<sup>48</sup> FRANÇOIS, *Dialogue avec les supérieurs généraux de l'USG*, 29 novembre 2013.

<sup>49</sup> Cf. *VDq* I, 13.

principe de la formation intégrale indiqué dans *Vita consecrata*<sup>50</sup>.

Relevons que *VDq* ne cesse de rappeler que la formation, aussi bien initiale que permanente, doit prendre en compte «le contexte socio-culturel et religieux actuel»<sup>51</sup>. Même si cela peut sembler dépréciatif, cela ne l'est pas. Les situations sociales, culturelles et religieuses ont changé, et continuent de changer à grande vitesse. La formation que nous avons reçue et que nous donnons ne peut faire abstraction de ces changements, ni faire abstraction du lieu et de l'aujourd'hui. La contemplative, comme chacun de nous, doit se former non pour un hier qui est passé, ni pour un demain abstrait et souvent idéologisé dont nous ne savons pas ce qu'il sera. Si nous nous formons, et si nous formons pour aujourd'hui, nous nous formerons et nous formerons des contemplatives qui sauront vivre le présent avec passion et embrasser l'avenir avec espérance.

*VDq* toujours en continuité avec les derniers documents de l'Église, insiste sur l'importance de la formation des formatrices «dont la mission est de montrer la beauté de la suite du Christ et la valeur du charisme par laquelle elle se réalise»<sup>52</sup>. Pour assurer une bonne formation, *VDq* leur permet de participer à des «cours spécifiques de formation, même hors de leur monastère, tout en maintenant un climat adéquat et cohérent avec les exigences de leur charisme propre»<sup>53</sup>. Quand, comme le psalmiste (cf. *Ps* 56, 8),

<sup>50</sup> Cf. *VC*, 65.

<sup>51</sup> *VDq* I, 15.

<sup>52</sup> *VC*, 66, cité par *VDq* I, 14; cf. *VDq* II, 3, 3.

<sup>53</sup> *VDq* II, 3, 4.

le cœur s'est affermi dans le Seigneur, il n'y a pas à craindre de la formation. Et celle-ci aidera même à le renforcer sur le roc des valeurs du charisme particulier.

Bien consciente de l'importance de la médiation des formateurs, *VDq* demande de prêter grande attention lors du choix des sœurs appelées à remplir cette mission délicate<sup>54</sup>. Dans le service de la formation, on ne peut improviser. Il est mieux de reconnaître qu'un monastère n'a plus la possibilité d'offrir une formation adéquate et donc rechercher d'autres voies, comme les maisons fédérales de formation, que de confier la formation à des personnes humainement et spirituellement inadéquates.

D'autre part, si la communauté et la vie quotidienne sont l'*humus* de la formation pour toute la vie consacrée, cela est encore plus vrai pour la vie contemplative. *VDq* ne cesse de le rappeler: « La communauté doit favoriser ce cheminement de formation dans toutes ses dimensions »<sup>55</sup>, et l'on doit donner une grande place à la formation permanente des sœurs, véritable « *humus* de chaque étape de la formation depuis la formation initiale »<sup>56</sup>. La formation permanente n'est pas optionnelle, et la *Constitution Apostolique* rappelle en citant *Vita consecrata* que c'est « une exigence intrinsèque de la consécration religieuse »<sup>57</sup>. Et bien consciente de la réalité de tant de monastères, *VDq* confie aux fédérations le soin de « favoriser la collaboration entre les monastères par

<sup>54</sup> *VDq* II, 3.

<sup>55</sup> *VDq* I, 14; cf. *VDq* II, 3, 5-7.

<sup>56</sup> *VDq* II, 3, 1.

<sup>57</sup> *VDq* I, 14.

l'échange de matériel pour la formation et l'utilisation des moyens de communication digitale, sauvegardant toujours le discernement nécessaire »<sup>58</sup>.

La nouvelle *Constitution* insiste sur la formation de celles qui ont été appelées à exercer le service de l'autorité pour qu'elles puissent: « Promouvoir le discernement personnel et communautaire », l'élaboration du « projet de vie communautaire » qui est l'une des « structures » les plus appropriées pour la formation permanente, et un climat de « communication dans la vérité de ce qui se fait, se pense et se sent »<sup>59</sup>.

La formation des abbesses et des prieures devient chaque jour plus importante. Dans le contexte actuel, cette formation des supérieures de communauté est une véritable urgence et priorité. Celles qui sont appelées à exercer ce service doivent être conscientes que « si pour l'homme, l'autorité est souvent synonyme de possession, de domination, de succès, pour Dieu, l'autorité est toujours synonyme de service, d'humilité, d'amour; cela veut dire entrer dans la logique de Jésus qui se penche pour laver les pieds des apôtres. [...] Nous ne devons jamais oublier que le véritable pouvoir, à tous les niveaux, est le service, qui a son sommet lumineux sur la Croix »<sup>60</sup>.

<sup>58</sup> VDq II, 3, 2.

<sup>59</sup> VDq II, 7, 1.

<sup>60</sup> FRANÇOIS, *Rencontre avec les Supérieures générales de l'UISG*, 8 mai 2013. Ceci est le principe fondamental quand on pense à quelqu'un pour le service de l'autorité. Son exercice est incompatible avec la « politique » ou le désir de rester en charge. À ce sujet, il peut être utile de rappeler un conseil spirituel de Saint François d'Assise: « Que ceux qui sont établis pour gouverner les autres se glorifient de cette charge de supérieur tout autant que s'il leur incombait de laver les pieds de leurs frères; et autant sont-ils plus troublés de perdre cette charge que de perdre l'office de laver les pieds, autant

*VDq* consacre une large place à la formation des candidates, en tenant compte notamment d'une réalité que connaissent beaucoup de monastères: le manque de vocations. Dans ce contexte, nous ne devons pas nous étonner que *VDq* insiste sur la nécessité pour les monastères de « prêter une grande attention au discernement vocationnel et spirituel, sans se laisser prendre par la tentation du nombre et de l'efficacité »<sup>61</sup>. Aujourd'hui, encore moins qu'auparavant, on ne peut abaisser les exigences du discernement.

La réalité actuelle que nous vivons nous demande de prêter une grande attention au discernement initial. Le pape François, fin connaisseur de la vie consacrée, nous met en garde contre un discernement superficiel: « Il est nécessaire de reconnaître l'intention droite, qui peut ne pas être parfaite au début, mais qui doit se purifier au cours des années jusqu'à la profession perpétuelle. De toute façon, il faut être vigilant et avoir les yeux ouverts », et il continue en disant: « Le novice recherche peut-être un refuge, une consolation? »<sup>62</sup>. Même si le Saint-Père n'attend pas de réponse, le contexte et l'expérience nous apprennent que cette possibilité est plus qu'une simple hypothèse. Attention donc au discernement. Ce n'est pas le nombre qui sauvera la vie contemplative, mais sa qualité évangélique.

remplissent-ils des cachettes au péril de leur âme » (*Admonition de Saint François*, 4,2-3).

<sup>61</sup> CIVCSVA, *Repartir du Christ*, 18; cité par *VDq*, I, 15; cf. *VDq* II, 3, 5.

<sup>62</sup> FRANÇOIS, *Dialogue avec les supérieurs généraux de l'USG*, 29 novembre 2013.

Prenant en compte une autre réalité, nous devons souligner que beaucoup de candidates rejoignent la vie consacrée et contemplative, marquées de « blessures » propres à notre société. C'est pourquoi *VDq* demande que soit réservé à leur formation « un laps de temps suffisamment long, autant que possible non inférieur à neuf ans ni supérieur à douze ans »<sup>63</sup>, et qu'on leur assure un « accompagnement personnalisé » et des « itinéraires de formation appropriés »<sup>64</sup>.

Dans la formation, plus encore que pour d'autres aspects de la vie consacrée, on ne peut dire « on a toujours fait comme ça », les candidates d'aujourd'hui ne ressemblent pas à celles d'hier. Le temps ne fait pas tout, mais il clarifie beaucoup de choses. Pour ce qui concerne la vie consacrée, la précipitation, comme les chemins de traverse, ne sont jamais bons. Étant donné que la formation est un travail artisanal, comme nous l'avons déjà dit, elle demande du temps et une attention personnalisée. Chaque personne est unique. Chaque personne qui vient au monastère mérite toute notre attention, sans toutefois tomber dans le paternalisme ou la dépendance affective, qui sont un infantilisme et empêche une liberté responsable, toujours nécessaire pour la croissance de la personne.

<sup>63</sup> *VDq* I, 15; cf. *VDq* II, 3-5.

<sup>64</sup> *VDq* II, 3, 5. Durant une audience accordée aux participants à la Plénière de la CIVCSVA le 28 janvier 2017, le Saint-Père s'est arrêté sur l'importance de l'accompagnement, en disant entre autres: « Nous tous consacrés, jeunes et moins jeunes, nous avons besoin d'une aide adéquate pour le moment humain, spirituel et vocationnel que nous sommes en train de vivre ». Et, alors que nous devons éviter un accompagnement qui crée des dépendances, « un accompagnement proche, fréquent et pleinement adulte » est en revanche nécessaire.

Attention donc à la précipitation pour admettre à la profession, attention à une formation impersonnelle et atemporelle ! La solution se trouve dans la constitution *VDq* : donner le temps nécessaire à la formation, assurer à la candidate un accompagnement personnalisé, et mettre en œuvre un parcours de formation adapté à chaque candidate et aux conditions actuelles.

Soucieuse d'assurer aux candidates une formation de qualité, *VDq* prévoit des « maisons de formation communes à plusieurs monastères »<sup>65</sup>, ce qui, devant la précarité de tant de communautés monastiques, devient de plus en plus nécessaire. On ne peut sacrifier la formation des jeunes aux exigences de « main-d'œuvre » des monastères.

Comme on le voit à travers ces points que nous venons de mettre en évidence, *VDq* accorde une grande importance à la formation, sachant que d'elle dépendent le présent et l'avenir du sens de la vie contemplative et de son caractère prophétique dans l'Église et dans le monde. Selon *VDq*, la formation est une urgence et une priorité pour la vie contemplative féminine, un grand défi auquel les contemplatives doivent répondre de manière adéquate.

#### 4.3.2. *La vie contemplative*

*VDq* accorde une large part, et comment pourrait-il en être autrement, à la vie de prière liturgique et personnelle<sup>66</sup>, à la centralité de la Parole de Dieu<sup>67</sup>,

<sup>65</sup> *VDq* II, 3, 7.

<sup>66</sup> Cf. *VDq* I, 16-18.

<sup>67</sup> Cf. *VDq* I, 19-21.

aux sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation<sup>68</sup>. Ces exigences, avec d'autres que nous verrons par la suite, nous donnent la véritable physionomie de la vie contemplative authentique.

A propos de la prière liturgique et personnelle, il est important de relever l'insistance de la *Constitution* sur le *ministère de l'intercession* exercé par la contemplative dans sa vie de prière « en faveur de toute l'humanité et de l'Église, en particulier pour ses membres plus faibles et nécessiteux »<sup>69</sup>. La contemplative aide ainsi à construire la cité terrestre.

Concernant la Parole de Dieu dans la vie contemplative, la *Constitution* insiste non seulement sur sa centralité dans la vie personnelle et communautaire des contemplatives<sup>70</sup> et sur l'importance de la *Lectio Divina*<sup>71</sup>, mais demande aussi que les monastères deviennent des « écoles où la Parole est écoutée, vécue et annoncée » à tous ceux qui rencontrent les moniales<sup>72</sup>, les invitant à partager « cette expérience transformante de la Parole de Dieu avec les prêtres, les diacres, les autres consacrés et les laïcs », qualifiant ce partage comme étant une « vraie mission ecclésiale »<sup>73</sup>.

Pour sa part, la contemplative est appelée dans l'Eucharistie à goûter le don de Jésus, et elle est invitée à se donner et à se livrer aux autres, actualisant ainsi le don du Seigneur<sup>74</sup>. Dans le sacrement de

<sup>68</sup> Cf. *VDq* I, 22-23.

<sup>69</sup> *VDq* I, 17.

<sup>70</sup> Cf. *VDq* I, 19.

<sup>71</sup> Cf. *VDq* I, 20.

<sup>72</sup> *VDq* I, 21.

<sup>73</sup> *VDq* I, 19; cf. II, 5, 2.

<sup>74</sup> Cf. *VDq* I, 22.

la Réconciliation, la moniale est appelée à « contempler Jésus Christ, visage miséricordieux du Père », la *Constitution* lui rappelle aussi sa mission d'être prophète, ministre de miséricorde et instrument de réconciliation <sup>75</sup>.

Ainsi, *VDq* décrit les exigences de la vie contemplative non seulement dans une relation personnelle de chacune à Dieu et dans la progressive transformation du cœur, mais elle présente aussi un traité de théologie missionnaire qui ne peut manquer à aucune contemplative, être missionnaire étant un élément distinctif de toute vie consacrée.

En même temps, la lecture de *VDq* montre que ces réalités sont en fonction de la vie contemplative. Pour cela, on peut appliquer ce qui est dit concrètement sur la prière liturgique et personnelle, la centralité de la Parole de Dieu, les sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation qui nourrissent la vie contemplative <sup>76</sup>. On peut donc dire que la caractéristique de *VDq* est d'avoir mis la contemplation au centre de la vie de celles qui, jusqu'à présent, étaient appelées « moniales de clôture ». Pour moi, c'est une grande nouveauté qui ne peut passer inaperçue.

Mais qu'est-ce que la contemplation ?

Contempler, c'est une nouvelle façon d'entrer en relation avec Dieu, avec soi-même, avec les autres et avec la création, qui *d'elle-même donne du sens*<sup>77</sup>. Contempler est une rencontre personnelle avec le Dieu de l'histoire, le Seigneur qui, dans la personne du Fils a déployé sa tente parmi nous (cf. *Jn* 1, 14)

<sup>75</sup> Cf. *VDq* I, 23.

<sup>76</sup> Cf. *VDq* I, 16.

<sup>77</sup> SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, *Cantique de Frère Soleil*, 1.

et se fait présent dans notre histoire personnelle, dans les évènements et dans l'œuvre merveilleuse de la création.

Contempler, c'est une profonde expérience de Foi, qui va au-delà de la simple profession d'un credo, en permettant à toutes les vérités contenues dans ce credo de devenir vie et de prendre corps dans le quotidien et à chaque moment de l'existence.

Contempler, c'est une relation d'amitié, comme le dirait la première femme Docteur de l'Église, la grande sainte Thérèse de Jésus; don et cadeau de Dieu qui veut se communiquer lui-même et entrer en communication profonde avec l'homme, comme un véritable ami.

Contempler, c'est l'immersion dans une recherche passionnée d'un Dieu, lui-même constamment à la recherche de l'homme, c'est entrer pleinement dans le dynamisme de la recherche de la face du Dieu vivant et vrai: *Vultum Dei quaerere*.

Appliquant à la contemplation ce que disait saint Thomas de la religion, nous pouvons dire que la contemplation est « ordo ad Dio », référence, relation et dialogue constant avec Dieu. En effet, être une contemplative, c'est vivre sa propre vie devant le Seigneur, reconnaissant sa présence. Ou, si vous préférez, la contemplation est une réponse de l'homme à la présence du Mystère de Dieu qui le crée, l'accompagne toujours et l'attire sans cesse à Lui, comme l'affirme la *Constitution*<sup>78</sup>.

Pour le vrai contemplatif, cette rencontre avec Dieu advient non seulement à travers la Parole, l'Eucharistie et le sacrement du frère, mais aussi dans

<sup>78</sup> Cf. *VDq* I, 1.

le concret, dans l'histoire et le cosmos. Dans toutes ces manifestations, nous trouvons la même action de Dieu qui unifie la réalité entière en un même devenir. Pour une moniale, la rencontre avec le Seigneur se réalise dans la vie quotidienne rythmée par l'horaire du monastère. Dietrich Bonhoeffer utilisait l'image du *Cantus firmus*<sup>79</sup> pour expliquer comment, à partir de la rencontre avec Dieu, le croyant contemplant le monde, les hommes, les devoirs à accomplir de manière différente, dans une attitude contemplative qui lui permet de voir, de vivre et de goûter en tout la présence mystérieuse du Dieu Trinité.

La contemplative, peu à peu et non sans peine, unit le travail pour Dieu et la perception sensible du travail avec Lui, percevant sa présence en tout ce qu'elle fait et vit. La moniale, dans la mesure où elle affine chaque jour sa sensibilité contemplative des événements, perçoit le bruit des pas de Dieu dans le silence du quotidien.

Jean-Baptiste Metz parle de la « mystique des yeux ouverts ». Le contemplatif est celui dont la passion est de regarder la vie, qui ne se fatigue pas de contempler la vie, car en elle il recherche le visage de Dieu. Le contemplatif s'immerge dans les événements humains, heureux ou malheureux, recherchant cette présence de Dieu qui agit en donnant la vie. Le contemplatif est convaincu que Dieu habite notre terre et que son action opère, inspire et transforme. Le vrai contemplatif ressent Dieu en toute chose, expérimente le monde comme l'icône de la beauté et de la

<sup>79</sup> Nous savons que le *Cantus firmus* est une mélodie qui sert de base à une composition polyphonique : sans elle, les voix qui compose la polyphonie ne pourraient maintenir l'harmonie musicale.

bonté de Dieu. Pour le contemplatif, tout est transparence du Très-haut, Tout-puissant et Bon Seigneur. Le contemplatif est une personne transfigurée qui voit le monde transfiguré, qui perçoit l'action de Dieu dans la réalité quotidienne.

Cette expérience, grâce à laquelle le contemplatif parvient à goûter la présence de Dieu dans sa vie, dans les événements de l'histoire et dans la création, est une présence cachée aux yeux de chair mais perceptible à qui apprend à regarder avec les yeux du cœur, les yeux de l'âme. Cette expérience requiert avant tout de parcourir le chemin de la vérité, de faire le voyage en profondeur vers sa propre intériorité jusqu'à se rencontrer soi-même en vérité et construire sa propre existence sur le roc (cf. *Mt* 7, 24-27). Le contemplatif aspire passionnément à la solidité et à la vérité<sup>80</sup>.

Cette expérience comporte aussi pour la moniale de vivre chaque jour avec un regard contemplatif, c'est-à-dire capable de scruter la présence du Seigneur dans le quotidien de la vie, traversant les apparences pour pénétrer le réel en référence à Lui<sup>81</sup>.

Cela suppose aussi de cheminer dans et avec Jésus, qui est la vérité tout entière (cf. *Jn* 14,6) l'unique vérité qui rend libre (cf. *Jn* 8,31-32), ayant les yeux

<sup>80</sup> En ce sens, le silence est important pour une contemplative, car il permet non seulement d'écouter, de ruminer la Parole mais également de faire un voyage dans la profondeur de sa propre vie et de se rencontrer avec sa propre vérité (cf. *VDq* I, 33).

<sup>81</sup> FRANÇOIS, *Evangelii gaudium*, 71: « Nous avons besoin de reconnaître la ville à partir d'un regard contemplatif, c'est-à-dire un regard de foi qui découvre ce Dieu qui habite dans ses maisons, dans ses rues, sur ses places ».

fixés sur lui<sup>82</sup>, suivant ses pas (cf. *1P2*, 21) avec l'évangile au cœur, au service d'un monde qui cherche la transparence et la vérité. C'est seulement avec ces dispositions que l'on peut être vraiment contemplatif et que la contemplation pourra inspirer la vie de la contemplative, transformant son cœur pour le mettre en syntonie avec les sentiments du Christ (cf. *Ph* 2,5) et lui permettant ainsi de collaborer activement à la transformation du monde et de témoigner de la vérité (cf. *Jn* 18,37).

La contemplation implique enfin d'aimer, parce que seul *l'amour voit ce qui est invisible*, comme l'affirme Simone Weil. L'amour transforme tout, le regard et la réalité. Seul celui qui aime peut être contemplatif, car il consent à ce que l'extérieur, l'immédiat, le superficiel, le provisoire et le visible laissent le pas à ce qui est véritablement réel. Seul celui qui aime peut vaincre la tentation de vivre dans le royaume de la parole, de l'image, du sophisme, évitant les diverses formes qui occultent la réalité profonde de sa propre vie, de l'histoire et de la création<sup>83</sup>.

En même temps, on doit affirmer qu'elle est fille de la foi et qu'elle en provient, même si quelquefois la fille doit nourrir la mère. Dis-moi comment tu contemples, je te dirai comment est ta foi. Dis-moi comment tu crois, je te dirai quelle est la qualité de ta contemplation.

<sup>82</sup> SAINT JEAN DE LA CROIX, *Montée du Mont Carmel*, XXII, 5: "Fixe ton regard uniquement sur lui [...] tu demandes des paroles et des révélations alors que si tu fixes ton regard sur lui, tu trouveras tout".

<sup>83</sup> Cf. FRANÇOIS, *Evangelii gaudium*, 231-233.

A mon avis, c'est en cela que consiste le grand défi pour la vie contemplative: devenir vraiment et simplement plus contemplative, défi que la *Constitution VDq* met devant chaque contemplative.

#### 4.3.3. *Vie fraternelle en communauté*

La vie fraternelle en communauté est considérée, à juste titre, comme un élément essentiel de la vie contemplative. Bien vécue, sur l'exemple de la communauté chrétienne primitive, où tous avaient un seul cœur et une seule âme (cf. *Ac* 4, 32), elle se présente comme « une confession trinitaire riche de sens »<sup>84</sup>, « reflet de la grâce du Dieu Trinité d'Amour »<sup>85</sup>.

La nouveauté est que l'on ne demande pas une simple vie communautaire mais « une authentique communion fraternelle, une *koinonia* »<sup>86</sup>. On passe ainsi d'une simple communauté à une vie vraiment fraternelle.

Cela demande, comme l'affirme ouvertement *VDq*, que toutes les sœurs se sentent « constructrices de la communauté et pas seulement bénéficiaires des avantages qu'elles peuvent recevoir d'elle ». Les dons que chacune a reçus doivent être respectés: « Une communauté existe dans la mesure où elle naît et s'édifie avec la contribution de tous, chacun selon ses propres dons »<sup>87</sup>, avec les « dons humains et spirituels de cha-

<sup>84</sup> *VDq* I, 24.

<sup>85</sup> *VDq* I, 25.

<sup>86</sup> *Idem*. Cf. BRAZ Card. DE AVIZ, JOÃO, *La comunione fraterna nella comunità monastica*, in *Sequela Christi*, Anno XLII 2016/01, 251-259.

<sup>87</sup> *VDq* I, 25.

que sœur, pour l'enrichissement réciproque et le progrès de la fraternité »<sup>88</sup>.

La vie fraternelle en communauté demande enfin « une forte spiritualité de communion qui conduise à ressentir et à vivre une appartenance commune »<sup>89</sup>. De cette façon, la vie fraternelle en communauté sera le « signe crédible » que les différences de générations, de formation, de culture sont une richesse qu'il est possible de vivre ensemble (cf. *Ps* 133, 1)<sup>90</sup>; ce sera ainsi la première forme d'évangélisation<sup>91</sup>. Le tout à condition qu'en elle se vive un climat de liberté et de responsabilité<sup>92</sup>.

Le projet communautaire sera d'une grande aide et la nouvelle Constitution insiste sur l'élaboration de ce projet communautaire de vie, auquel toutes les sœurs sont appelées à participer, comme nous le verrons plus loin.

Il ne faut pas oublier un aspect, tenant compte de la réalité vécue dans de nombreux monastères, à savoir la gestion des conflits. Ceux-ci ne manquent dans aucune réalité humaine, pas même dans les monastères. La vie fraternelle en communauté qui s'édifie sur la faiblesse, comme le reconnaît le document *la vie fraternelle en communauté*<sup>93</sup>, comporte l'ac-

<sup>88</sup> *VDq* II, 7, 2.

<sup>89</sup> JEAN-PAUL II, *Novo millenium ineunte*, 43, citata in *VDq*, 25.

<sup>90</sup> *Idem*.

<sup>91</sup> *VDq* I, 27.

<sup>92</sup> Cf. *VDq* II, 7, 1

<sup>93</sup> « L'idéal communautaire ne doit pas faire oublier que toute réalité chrétienne est construite sur la faiblesse humaine. La communauté idéale et parfaite n'existe pas encore: la communion parfaite des saints est l'objectif situé dans la Jérusalem céleste », CIVCSVA, *Vie fraternelle en communauté*, Rome, 2 février 1994, 26.

ception des différences et des conflits. Ceux-ci « sont inévitables : penser à une communauté ou à un groupe humain sans difficultés et sans conflits n'a pas de sens et ne fait pas de bien. [...] Il y a des conflits, et il doit en avoir, le conflit doit être assumé, il ne doit pas être ignoré. Parfois, nous sommes très cruels »<sup>94</sup>. Dans les situations conflictuelles et difficiles, il est encore plus nécessaire que celle qui a été appelée au service de l'autorité sache accompagner ces situations.

#### 4.3.4. *L'autonomie*

L'autonomie *sui iuris* des monastères est maintenue, mais sous certaines conditions. *VDq* présente des critères clairs et précis pour qu'à l'autonomie juridique, autonomie *sui juris*, corresponde une autonomie réelle : « Un nombre minimum de sœurs, pourvu que la majorité ne soit pas d'un âge avancé ; la vitalité nécessaire pour vivre et transmettre le charisme ; une réelle capacité à vivre et à transmettre le charisme ; une réelle capacité à former et à gouverner ; la dignité et la qualité de la vie liturgique, fraternelle et spirituelle ; une insertion significative dans l'Église locale ; la possibilité de se subvenir ; une structure adéquate de l'édifice monastique »<sup>95</sup>. Dans les situations où les conditions requises pour une autonomie réelle n'existent pas, il sera nécessaire d'entreprendre un processus de revitalisation, avec la possibilité

<sup>94</sup> FRANÇOIS, *Dialogue avec les supérieurs généraux de l'USG*, 29 novembre 2013.

<sup>95</sup> *VDq* II, 8, 1. Sur ce sujet, PACIOLLA, SÉBASTIANO, *Le monastère autonome entre potentialité et limites*, in *Sequela Christi*, Anno XLII 2016/01, 278-295.

d'affiliation, ou bien envisager la fermeture, et pour cela engager un processus qui, au jugement de la CIVCSVA, peut impliquer l'Ordinaire, l'Evêque s'il n'est pas aussi l'Ordinaire, l'Assistant religieux, la Présidente, l'Abbesse ou la Prieure du monastère<sup>96</sup>.

La *Constitution* met aussi une autre limite à l'autonomie. Elle ne peut être comprise comme « une indépendance ou un isolement, particulièrement par rapport aux autres monastères du même Ordre ou de la même famille charismatique »<sup>97</sup>. Encore une fois, comme nous l'avons dit en parlant de la vie fraternelle en communauté, *VDq* insiste sur « la communion qui s'ouvre au dialogue, à l'écoute et à l'aide réciproque », mettant en garde pour ne pas tomber « dans la maladie de l'autoréférentialité »<sup>98</sup> qui conduit inexorablement à la mort.

Toujours en étroite relation avec l'autonomie, tout en préservant le bienfait de constituer des communautés internationales et multiculturelles qui « manifestent l'universalité du charisme », on doit tenir compte, comme on l'a déjà rappelé, de l'interdit « absolu » du recrutement de candidates venant d'autres pays dans le seul but de préserver la survie du monastère<sup>99</sup>. Il s'agit d'éviter en quelque sorte que cela soit une « traite de novices » ou « l'insémination artificielle », comme l'a dit à plusieurs occasions le Pape François. Avant d'appeler des sœurs provenant d'autres pays ou d'autres cultures, la communauté qui appelle doit se demander dans quel but

<sup>96</sup> Cf. *VDq* II, 8, 2-3.

<sup>97</sup> *VDq* I, 28.

<sup>98</sup> *VDq* I, 29.

<sup>99</sup> *VDq* II, 3, 6.

elle fait cet appel. Et celles qui arrivent doivent se demander pourquoi elles viennent. C'est seulement à partir d'une réponse évangélique et charismatique positive que l'on peut justifier la venue de ces sœurs. Garder des structures ou maintenir une présence à tout prix ne pourront jamais être des arguments valables.

#### 4.3.5. *Fédérations*

Les fédérations, qu'il faudra promouvoir et multiplier, sont des « structures importantes de communion entre les monastères qui partagent le même charisme ». Elles sont appelées à aider les monastères pour « qu'ils ne restent pas isolés », et à promouvoir « la vie contemplative dans les monastères qui en font partie, selon les exigences du charisme propre ». De plus, les fédérations, doivent « assurer l'aide à la formation permanente et initiale et, pour les nécessités concrètes, par l'échange de moniales et le partage des biens matériels »<sup>100</sup>.

Pour que les fédérations puissent accomplir la mission qui leur est confiée, dans l'*Instruction* que le Dicastère élaborera, on élargira leurs compétences, sans que cela réduise l'autonomie des monastères. Devant la précarité actuelle de bon nombre de monastères, le danger est qu'ils tombent sous la dépendance de personnes qui ne connaissent pas leur charisme et de demeurer isolés. Il s'agit d'établir un équilibre indispensable entre une juste autonomie et une coordination nécessaire.

<sup>100</sup> *VDq* I, 30; II, 9, 3.

Dans cette volonté de favoriser la communion, *VDq* indique clairement que « tout d'abord, tous les monastères devront faire partie d'une fédération ». Dans le cas d'une éventuelle exception, il reviendra à la CIVCSVA de le constater, de le discerner et dans le cas où elle serait acceptable, de l'approuver<sup>101</sup>. Cela est une réelle nouveauté de *VDq* par rapport à *SC*.

Autre point novateur: les fédérations pourront se constituer non seulement selon un critère géographique, mais aussi selon les « affinités d'esprit et de traditions », selon les « modalités indiquées par la CIVCSVA »<sup>102</sup>.

Toujours pour favoriser la communion et éviter l'isolement, *VDq* recommande de favoriser « l'association, même juridique, des monastères avec l'Ordre masculin correspondant », ainsi que « les confédérations et les commissions internationales », non de gouvernement mais d'étude, avec des statuts approuvés par notre Dicastère<sup>103</sup>.

#### 4.3.6. *La clôture*

La clôture apparaît dans la nouvelle *Constitution* comme ce qu'elle est en réalité: une structure au service de la contemplation, « lieu de l'intimité de l'Église épouse » et « signe de l'union exclusive de l'Église épouse avec son Seigneur suprêmement aimé »<sup>104</sup>. La clôture, expression de la séparation d'avec le monde, qui se manifeste par des signes

<sup>101</sup> Cf. *VDq* II, 9, 1.

<sup>102</sup> *VDq* II, 9, 2.

<sup>103</sup> Cf. *VDq* II, 9, 4.

<sup>104</sup> *VDq* I, 31.

divers, indique l'appartenance de la contemplative au Christ<sup>105</sup>. C'est uniquement en ce sens que la clôture peut être aujourd'hui une structure significative et même prophétique. La clôture n'a pas de sens par elle-même. Il faut la remplir de sens<sup>106</sup>.

A propos de la clôture, la *Constitution* innove en donnant une carte de citoyenneté à la clôture monastique et la possibilité d'en choisir la forme concrète : monastique, constitutionnelle ou papale. Tout cela après un sérieux discernement qui tienne compte de la tradition charismatique spécifique, mais aussi de la réalité de la communauté elle-même. On devra demander à la CIVCSVA l'approbation d'une forme de clôture choisie, non prévue par les *Constitutions* actuelles<sup>107</sup>.

Partant du constat que souvent la clôture vécue ne correspond pas à la clôture juridique, il est demandé qu'une fois choisie la forme concrète de clôture, les sœurs aient soin de s'y tenir et de vivre selon ce qu'elle comporte<sup>108</sup>. Cela est un appel sérieux à vivre la clôture en adulte, de façon cohérente, et non de s'en servir à sa convenance.

*VDq*, loin de pousser à une option pour une forme déterminée de clôture qui pourrait sembler à certains plus héroïque ou plus spécifique de la vie contemplative, restitue aux moniales la liberté de choix. Au lieu d'une législation précise sur la clôture, nous nous trouvons devant un choix libre, responsable et fidèle.

<sup>105</sup> *VDq* I, 36.

<sup>106</sup> Cf. RODRÍGUEZ CARBALLO, JOSÉ, O.F.M., *La clôture : une vie pour l'amour de l'époux*, in *Sequela Christi*, Année XLII, 2016/01, 296-318.

<sup>107</sup> Cf. *VDq* II, 10, 1-2.

<sup>108</sup> Cf. *VDq* II, 10, 2.

Avec ce texte, les moniales sont appelées à choisir, après un sérieux discernement, la forme qui correspond à la réalité qu'elles vivent et qui soutient leur fidélité à l'Évangile. En ce qui regarde la clôture comme pour les autres structures de la vie consacrée qui ont été sacralisées et considérées comme intouchables, il est nécessaire d'avoir le courage *d'une fidélité créative*.

Il est important de souligner que *VDq* insiste sur le fait que choisir différentes formes de clôture au sein d'un même Ordre ne peut nullement être cause de séparation ou de division. Cela doit être considéré comme une richesse au service de la communion. Les différentes sensibilités doivent être *harmonisées* « dans une unité supérieure », la communion elle-même. Rien ne peut être mis avant l'amour, la communion, la sainte unité <sup>109</sup>.

#### 4.3.7. *Le travail*

Le travail, comme l'a noté la Constitution que nous présentons, est une grâce qui permet à la contemplative de participer à l'œuvre du Créateur dans la création et est en même temps une grâce qui fait participer au sort de tout mortel qui est de gagner son pain « à la sueur de son front » (cf. *Gen* 3,19), particulièrement les pauvres.

Oui, le travail est la condition des pauvres. Les riches peuvent manger sans travailler. Les rentes et les intérêts bancaires leur permettent de vivre sans travailler. Les pauvres, non: s'ils ne travaillent pas, ils ne mangent pas non plus. C'est pourquoi ceux qui

<sup>109</sup> Cf. *VDq* I, 31.

ont fait vœu de pauvreté, de vivre *sans rien en propre*, doivent travailler comme travaillent les pauvres. Ils ne peuvent se permettre de parler de pauvreté – nous parlons des personnes en bonne santé – s'ils ne travaillent pas au moins huit heures comme les pauvres quand, dans le meilleur des cas, ils ont un travail. Ils ne doivent pas entrer dans la catégorie des « frères mouches » que dénonçait François d'Assise, frères et sœurs qui vivent de la sueur des autres.

A ce sujet, *VDq* met en garde par rapport à trois périls: celui de vivre sans travailler grâce à des rentes, celui d'accumuler et celui de l'activisme.

Pour le premier danger, la *Constitution* affirme très clairement qu'aucune rente (dots, pensions ou loyers) ne peut dispenser les sœurs du « devoir de travailler » selon leurs possibilités et leurs dons propres<sup>110</sup>. Contre la seconde tentation, *VDq* rappelle que les sœurs doivent s'efforcer de « *subvenir aux nécessités des pauvres et des monastères dans le besoin* »<sup>111</sup>. Et contre l'activisme qui fait tant de mal aux monastères, la *Constitution* rappelle que le travail est accompli avec « *dévotion et fidélité* » en se référant à un texte de Saint François qui affirme que « rien ne doit empêcher l'esprit d'oraison et de dévotion », c'est pourquoi le travail doit se faire « fidèlement et dévotement »<sup>112</sup>. Dans ce même contexte, on peut citer la devise des Bénédictins « *ora et labora* », et le *CIC*, qui parle d'une « *activité sobre* »<sup>113</sup>.

<sup>110</sup> *VDq* II, 11, 1.

<sup>111</sup> *VDq* II, 11, 2.

<sup>112</sup> Cf. *VDq* I, 32. SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, *Regola bollata* V, 1 et 2; *Testament*, 13.

<sup>113</sup> *CIC*, can. 600.

La Constitution rappelle ainsi aux contemplatives la nécessité de maintenir une relation équilibrée entre la vie contemplative et le travail, et entre le travail, la pauvreté et la solidarité. Rien dans la vie contemplative, pas même le travail, ne peut éteindre « l'esprit de contemplation »<sup>114</sup>. Dieu et sa « sainte opération » doivent toujours occuper la première place dans la journée d'une contemplative. Rien ne peut passer avant « *l'opus Dei* »<sup>115</sup>, rien ne doit « faire obstacle, séparer ou s'interposer »<sup>116</sup> au « ministère de la prière » auquel sont appelées de façon particulière les contemplatives. Il est important d'avoir à l'esprit ce qu'en dit la *Constitution*: « Considérant que la prière est le cœur de la vie contemplative, chaque monastère vérifiera le rythme de sa journée pour évaluer si le Seigneur en est le centre »<sup>117</sup>. Les contemplatives doivent aussi se souvenir qu'accumuler n'est pas compatible avec leur choix de vie pauvre. Elles sont tenues, selon leurs possibilités, de partager le fruit de leur travail.

#### 4.3.8. *Le silence*

Le silence a toujours été un élément distinctif de la vie monastique, surtout féminine. Cependant il n'a pas toujours été vu sous ses aspects positifs, mais plutôt comme un élément d'ascèse et de pénitence. La *VDq* voit le silence comme « l'espace nécessaire d'écoute et de rumination de la Parole » et comme « présumé pour un regard de foi qui place la pré-

<sup>114</sup> *VDq* I, 32.

<sup>115</sup> SAINT BENOÎT, *Règle*, 43, 3.

<sup>116</sup> SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, *Regola non bollata* XXIII, 31.

<sup>117</sup> *VDq* II, 4, 1.

sence de Dieu dans l'histoire personnelle, dans celle des frères et des sœurs... et pour écouter Dieu et le cri de l'humanité »<sup>118</sup>.

Comme on peut le voir dans cette peinture que nous offre la nouvelle *Constitution*, le silence n'est pas seulement absence de bruit ou vide de présence. Dans ce cas-là, comme l'affirme *VDq*, le silence serait « stérile »<sup>119</sup>. Le silence est absence de bruit pour écouter le murmure de la brise dans laquelle le Seigneur parle (cf. *IR* 19, 12-13). Le silence est absence de parole pour laisser résonner la Parole. Le silence est absence de personnes pour accueillir la présence du Seigneur. Le silence est vide pour être rempli de celui qui est TOUT<sup>120</sup>.

Comme tous les autres moyens ou structures de la vie contemplative, ainsi que nous l'avons dit en parlant de la clôture, le silence n'a pas de sens en lui-même, il faut le remplir de sens. Et le sens du silence est la présence du Seigneur.

Une contemplative qui veut être toute au Seigneur aimera le silence. Une contemplative qui veut se transformer accueillera le silence comme le langage de l'amour, quand le cœur parle sans avoir besoin de la parole ou de la présence physique de la personne aimée. Le silence, habité de la présence de l'Amour, permet à la contemplative de devenir « fille de l'écoute ». De cette façon, le silence, comme la séparation d'une vie de cloîtrée, se transformera en une exigence de faire la vérité sur soi afin de se

<sup>118</sup> *VDq* I, 33.

<sup>119</sup> *Idem*.

<sup>120</sup> Cf. SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, *Louanges au Dieu Très-Haut*, 4.

rendre vraiment utile aux autres<sup>121</sup>. Sainte Claire dit : « Fais taire la langue de la chair et parle avec celle de l'Esprit, mouvement de l'amour que chacune a pour le Seigneur »<sup>122</sup>.

#### 4.3.9. *Moyens de communication*

Une nouveauté absolue de *VDq* par rapport à *SC*, étroitement liée à la clôture et à la vie fraternelle en communauté, est la référence aux moyens de communication.

Reconnaissant leur utilité pour la formation et la communication, il est demandé toutefois un « prudent discernement » afin qu'étant au service de la formation et de la communication, ils ne soient pas « occasions de dissipation et d'évasion de la vie fraternelle en communauté », ni « préjudiciables à la vocation », ni « obstacles pour une vie entièrement consacrée à la contemplation »<sup>123</sup>. C'est pourquoi leur utilisation a beaucoup à voir avec la clôture du cœur et avec la solitude habitée par le Seigneur, caractéristiques de toute vie monastique, comme l'indique le terme moniale<sup>124</sup>.

Dans ce domaine, nous ne pouvons pas pécher par ingénuité. À mon avis, l'usage adéquat des moyens de communication est l'un des plus grands défis que la vie consacrée en général (la vie sacerdotale aussi) et la vie contemplative en particulier, doivent pren-

<sup>121</sup> Cf. MICHAEL, DAVIDE, *La vie contemplative, un défi à accueillir*, EDB, Bologne 2017, 39.

<sup>122</sup> *VDq* I, 33.

<sup>123</sup> *VDq* I, 34.

<sup>124</sup> Saint Jérôme fait dériver le terme monachus du grec monos : celui qui vit seul. Cf. SAINT JÉRÔME, *Lettres*, 58, 5, 1.

dre pleinement en compte. Aujourd'hui la grande majorité des jeunes vocations sont des « natifs » de la culture digitale et ils se retrouvent avec une majorité de frères et de sœurs qui ne sont que des « hôtes » de cette culture. Les moyens de communication peuvent être de bons instruments, mais ils peuvent être aussi très dangereux. Tout dépend de la formation que nous aurons reçue et de l'usage que nous en ferons <sup>125</sup>.

#### 4.3.10. *L'ascèse*

L'ascèse est un élément propre de la vie chrétienne, et naturellement de la vie consacrée, et particulièrement de la vie contemplative. Il n'existe pas de croissance spirituelle et il n'est pas possible de « réaliser avec amour et fidélité son devoir quotidien » sans une bonne dose d'ascèse, comprise comme « maîtrise de soi et purification du cœur » <sup>126</sup>. Les Pères de l'Église le savaient bien et nos fondateurs le savaient aussi.

La nouveauté qu'apporte la Constitution à cette exigence de la vie chrétienne et consacrée est ce que l'on pourrait appeler la « dimension prophétique » que comporte l'ascèse. *VDq* parle de l'ascèse comme d'un chemin de libération « de tout ce qui est propre à la mondanité », thème traité souvent par le Pape François, et qui entre dans la « logique de l'Évangile », la « logique du don, du don de soi comme réponse au premier et unique amour ». C'est là

<sup>125</sup> Cf. COMODO, VINCENZO, *Cons@crati on line. Rotte per la navigazione dei religiosi in Internet*, Ancora, Milano 2006.

<sup>126</sup> *VDq* I, 35.

qu'apparaît plus fortement le sens prophétique de l'ascèse, dans une vie entièrement donnée, avec ce qu'elle comporte « de sobriété, de détachement des choses, de don de soi dans l'obéissance, de transparence dans la relation », y compris le renoncement « à l'espace, au contact, à tant de biens de la création... comme à la façon particulière de donner son corps »<sup>127</sup>.

*VDq* affirme : « Chaque monastère prévoit, dans le projet communautaire, les moyens adéquats à travers lesquels s'exprime l'engagement ascétique de la vie monastique, de façon à la rendre plus prophétique et crédible »<sup>128</sup>. Encore une fois la *Constitution* ne donne pas de normes. Elle invite au discernement et rappelle que, dans un monde dominé par la richesse et le bien-être, dans un monde de relation « liquide », l'ascèse des contemplatives, si elle est crédible, est une annonce et une protestation, elle est une prophétie en acte.

#### 4.3.11. *Autres nouveautés concrètes*

Outre les nouveautés dont nous avons parlé, nous pourrions aussi signaler à partir d'une lecture attentive de la *Constitution VDq* que nous nous trouvons devant une réalité : une vie contemplative féminine, qui ne peut ignorer les changements qui adviennent dans la vie de l'Église, dans la vie consacrée et dans la vie contemplative elle-même. Celle-ci, comme la vie des baptisés et des consacrés, est un appel à exercer une forme particulière de prophétie : la prophétie de

<sup>127</sup> *VC*, 59, cité par *VDq* I, 35.

<sup>128</sup> *VDq* II, 13.

l'essentiel, la prophétie de l'excès qui parle d'un amour sans limite.

La vie contemplative est présentée comme une forme de vie ouverte à la fécondité et non comme une muraille imprenable. C'est peut-être là la plus grande nouveauté de la *Constitution*: le changement d'attitude. La vie contemplative ne se définit pas comme obligée de se défendre du monde extérieur, mais comme appelée à construire un monde à l'intérieur de la vie monastique, capable d'irradier le parfum du Christ et de l'Évangile 'à ceux qui sont loin' et 'à ceux qui sont proche' (*Is* 57, 19; *Eph* 2, 17) <sup>129</sup>.

Une lecture attentive et sans préjugés de *VDq* nous montrera la vraie nouveauté de ce texte qui arrive au moment opportun. La vie contemplative a devant elle une grande occasion de revitalisation. *VDq* pourra l'aider dans cette tâche qui n'est pas facile, mais certainement nécessaire et dans certains cas, urgente.

Il existe une continuité entre *SC* et *VDq* en ce qu'il s'agit dans les deux documents de la vie contemplative féminine qui porte une riche tradition à respecter. Mais il existe aussi dans *VDq* de grandes nouveautés de fond qui ne sont pas superficielles. Entre *SC* et *VDq*, il y a une continuité, mais aussi une discontinuité qui n'est pas rupture mais adaptation, assurément indispensable, aux exigences d'aujourd'hui, à la situation concrète que la vie contemplative vit de nos jours et au chemin que fait l'Église en ce XXI<sup>ème</sup> siècle.

Ces nouveautés répondent à une lecture croyante des signes des temps. *VDq* ne sombre jamais dans le

<sup>129</sup> Cf. MICHAEL, DAVIDE, *La protesta della vita contemplativa. Una sfida da cogliere*, EDB, Bologne 2017, 91.

pessimisme et ne dénonce aucune situation limite, et presque toutes ces nouveautés répondent à ce que les sœurs contemplatives ont demandé dans les réponses au questionnaire envoyé à tous les monastères.

## 5. Une Constitution ouverte sur l'avenir

A partir des nouveautés que nous avons décrites sommairement, je pense que nous pouvons déjà affirmer que *VDq* est une *Constitution Apostolique* ouverte sur l'avenir et par conséquent, engagée dans une dynamique d'actualisation. Deux nouveaux constats viennent confirmer cette première affirmation : la référence constante au discernement personnel et communautaire, et la référence au projet de vie communautaire.

Comme l'a bien souligné un commentateur, la *Constitution Apostolique VDq* est un *point de départ plus qu'un point d'arrivée*<sup>130</sup>. C'est pourquoi, à l'instar d'autres documents de l'Église, en particulier ceux du Pape François, il faudra beaucoup de temps pour comprendre correctement *VDq*, l'assimiler en profondeur et la réaliser avec une *fidélité créative* qui est celle que l'Église demande depuis longtemps aux consacrés<sup>131</sup>. Au moins dans la première partie, *VDq* est un document pontifical appelé à durer longtemps. Il n'y a pas de date de péremption à court terme.

Résolument ouverte, il ne faut pas attendre de cette *Constitution* trop d'éléments juridiques, des « recettes » pour les situations les plus invraisemblables. D'autre part, la grande diversité des réponses au

<sup>130</sup> *Ibid.*, 9.

<sup>131</sup> Cf. *VC*, 37.

questionnaire que le Dicastère a reçu, ne permet pas d'attendre d'un document qu'il réponde aux inquiétudes de toutes les contemplatives. J'ignore si la vie contemplative féminine a été un jour homogène. Aujourd'hui ce n'est certainement pas le cas.

C'est pourquoi, la *Constitution* que nous commençons comporte simplement les indications juridiques nécessaires afin d'être une « aide valable pour renouveler la vie et la mission des contemplatives dans l'Église et dans le monde »<sup>132</sup> et pour « aider les contemplatives à atteindre la fin propre de leur vocation spécifique »<sup>133</sup>. Il est possible que certains ou certaines ressentent là une petite ou une grande frustration ; il me semble pourtant que c'est une des valeurs principales de *VDq*.

Deux éléments principaux rendent la *Constitution VDq* dynamique et ouverte sur l'avenir : le discernement et le projet communautaire.

### 5.1. *Discernement*

Le discernement, personnel et communautaire, est une attitude fondamentale, spécialement pour la vie consacrée en cette période de changement d'époque que nous vivons, comme l'a noté très justement le Pape François : « Il ne s'agit pas de faire de l'archéologie ou de cultiver d'inutiles nostalgies, mais plutôt de parcourir le chemin des générations passées pour recueillir ainsi les étincelles inspiratrices, les idéaux, les projets et les valeurs qui ont conduit les

<sup>132</sup> *VDq* I, 36.

<sup>133</sup> *VDq* I, 12.

fondateurs, les fondatrices et les premières communautés »<sup>134</sup>.

Le charisme étant une réalité dynamique, les consacrés, hommes et femmes appelés à « réveiller le monde et illuminer l'avenir, la vie consacrée étant une prophétie »<sup>135</sup>, le discernement personnel et communautaire est obligatoirement l'un des fils conducteurs de toute la Constitution *VDq*, son épine dorsale. Résolument ouverte, il est normal que cette *Constitution* accorde une grande place au discernement des personnes et des monastères, et que, dans ses différents articles, celui-ci soit explicitement mentionné. C'est un élément très nouveau qu'il ne faudrait pas négliger lors de l'application de cette *Constitution*, sous peine de la priver de tout dynamisme. Négliger le discernement serait priver le corps de la *Constitution* du squelette qui la maintient debout. Une simple lecture de la *Constitution* avec cette clé nous en fournit la preuve.

La *Constitution* aborde le thème du discernement dans le contexte de la *Lectio divina*, en le présentant comme fruit de la lecture « orante et assidue du texte biblique ». Dans ce sens, citant un passage du *Livre des Rois* qui mentionne Salomon (cf. *IR* 3, 9.12), la *Constitution* propose comme *humus* du discernement un « cœur docile, sage et intelligent »<sup>136</sup>. Le discernement, d'autre part, ne peut s'exercer sans liberté et responsabilité<sup>137</sup>.

<sup>134</sup> FRANÇOIS, *CAC*, II, 1.

<sup>135</sup> FRANÇOIS, *Dialogue avec les supérieurs généraux de l'USG*, 29 novembre 2013.

<sup>136</sup> Cf. *VDq* I, 20.

<sup>137</sup> Cf. *VDq* II, 7, 1.

La *Constitution* développe aussi ce thème du discernement dans le contexte de la clôture. Laissant à chaque monastère la responsabilité de choisir une forme déterminée de clôture, *VDq* parle d'un « sérieux discernement »<sup>138</sup>. La *Constitution* souligne en effet que le choix d'une forme déterminée de clôture ne peut obéir à de simples goûts personnels, à des idéologies ou à des modes. La clôture n'est pas facultative. Elle est l'une des expressions de la séparation du monde, expression propre à la vie contemplative<sup>139</sup>, et à mon avis un « signe prophétique », si elle est vécue comme lieu d'intimité avec le Seigneur. Choisir une forme de clôture ou une autre doit toujours être objet de discernement à la lumière du charisme propre et de la tradition propre<sup>140</sup>.

La *Constitution* évoque également le « discernement spirituel et vocationnel »<sup>141</sup>. Comment pourrait-il en être autrement, dans le contexte actuel d'accueil des candidates. Il ne s'agit pas de sauver les murs, mais d'aider les autres et soi-même à répondre avec liberté, joie et responsabilité à la vocation à laquelle chacune est appelée.

La *Constitution* traite enfin de discernement quand elle fait référence à l'usage des moyens de communication. C'est dans ce domaine que la nécessité du discernement est la plus évidente. On ne peut fixer une règle générale pour en permettre ou interdire l'utilisation. L'important est d'en donner le prin-

<sup>138</sup> *VDq* II, 10, 1.

<sup>139</sup> Cf. *VDq* I, 31.

<sup>140</sup> *VDq* II, 2.3. Cela préserve aussi le propre de chaque Ordre ou le charisme de la tradition et met fin à l'homogénéité.

<sup>141</sup> *VDq* II, 3, 5.

cipe, ce que fait la *Constitution* de manière positive : « Qu'ils soient au service de la formation à la vie contemplative et des communications nécessaires ». En revanche, négativement, « qu'ils ne soient pas occasion de dissipation et d'évasion de la vie fraternelle en communauté », ni préjudiciables, ni obstacles à la vocation contemplative <sup>142</sup>.

En plus de ces références directes au discernement, ce thème est présent quand la *Constitution* indique à « chaque monastère » <sup>143</sup> ce qui lui incombe d'accomplir. Pour conduire ce discernement, outre la liberté et la responsabilité dont parle la *Constitution* <sup>144</sup>, il est requis, comme le rappelait récemment le Saint-Père, « une fine sensibilité spirituelle, la capacité de se mettre face à soi-même et face à l'autre « sine proprio », en se détachant complètement des préjugés et des intérêts personnels ou de groupes » <sup>145</sup>.

Si l'on veut savoir ce qu'est le discernement, la *Constitution* le définit comme « une espèce d'instinct surnaturel » qui a permis aux fondateurs et aux fondatrices de « ne pas se modeler sur le monde présent, mais de renouveler son propre jugement pour discerner quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui lui plaît, ce qui est parfait » (*Rom 12,2*) <sup>146</sup>. Le discernement n'est pas une mode, c'est une exigence si nous voulons *échapper aux griffes de la mondanité*.

<sup>142</sup> *Idem*.

<sup>143</sup> Cf. *VDq* II, 3, 1; 4, 1; 5, 1.2; 6, 1; 12; 13.

<sup>144</sup> Cf. *VDq* II, 7.

<sup>145</sup> FRANÇOIS, *Discours aux participants de l'assemblée plénière de la CIVCSVA*, 28 janvier 2017.

<sup>146</sup> *VDq* I, 20.

Nous pouvons dire finalement que la *Constitution* traite les contemplatives en «adultes», capables de faire un chemin sérieux de vie contemplative, en assumant leur propre responsabilité dans la conduite de ce cheminement<sup>147</sup>.

Le discernement est donc une clé pour la vie contemplative. C'est un investissement sûr pour regarder le passé avec gratitude, vivre le présent avec passion et embrasser l'avenir avec espérance<sup>148</sup>. Sans discernement, la vie contemplative, comme la vie consacrée en général, est destinée à devenir un souvenir archéologique, caractérisé par une nostalgie inutile, un présent médiocre et routinier, et un avenir marqué par la frustration, le pessimisme et la mort.

## 5.2. *Projet communautaire*

*VDq* aborde le sujet du projet communautaire et c'est peut-être la première fois dans un document destiné aux contemplatives et dans une *Constitution apostolique*<sup>149</sup>. L'importance que donne la *Constitution* à ce projet communautaire est telle qu'elle requiert des sœurs un soin particulier dans son élaboration<sup>150</sup>.

Puisqu'il s'agit d'un projet, ce n'est pas un simple plan de vie communautaire, mais bien un chemin de

<sup>147</sup> Après la lecture de *VDq*, plus d'une contemplative a déclaré : « On nous traite enfin comme des adultes ».

<sup>148</sup> Ce sont les objectifs que Jean-Paul II indique à l'Église du XXI<sup>ème</sup> siècle dans *Novo millennio ineunte*, 1. Ce sont les mêmes objectifs que le Pape François a donnés à la vie consacrée pour l'Année qui lui était dédiée. Cf. *CAC*, I, 1-3.

<sup>149</sup> Cf. *VDq* II, 3, 1; 6, 1; 7, 2; 13. Sur le projet communautaire, cf. ILARDUIA, JUAN MARI, *Il progetto comunitario, cammino d'incontro e comunione*, EDB, Bologna 2004.

<sup>150</sup> *VDq* II, 3, 1.

vie élaboré communautairement. De cette façon, toutes les moniales peuvent se sentir partie prenante dans la construction de la vie fraternelle en communauté et non de simples consommatrices<sup>151</sup>.

Pour qu'il ne perde pas son dynamisme, le projet communautaire doit être périodiquement évalué<sup>152</sup>, pour qu'il puisse être adapté avec suffisamment de souplesse aux situations changeantes des communautés. La vie fraternelle en communauté est elle-même « un continuel processus de croissance »<sup>153</sup>.

Un projet communautaire bien élaboré fera croître le sens d'appartenance et sera un moyen non négligeable d'éducation et de formation pour grandir en liberté et en responsabilité. Il pourrait être un instrument providentiel pour que les communautés contemplatives grandissent en *synodalité*.

<sup>151</sup> Cf. *VDq* I, 25.

<sup>152</sup> Cf. *VDq* II, 4, 1.2.

<sup>153</sup> *VDq* I, 25.



## CONCLUSION

*VDq* est une *Constitution* qui pourrait décevoir celui qui, à l'intérieur comme à l'extérieur du monde monastique féminin, attendrait un document hautement juridique aux solutions définitives. Au contraire, *VDq* est comme nous l'avons dit, un document résolument ouvert, profondément respectueux de la diversité des personnes et des situations concrètes dans lesquelles les contemplatives peuvent se trouver. C'est ce désir de respect de la diversité qu'exprimaient la plupart des réponses reçues au questionnaire du Dicastère. La future *Instruction*, qui remplacera *Verbi Sponsa*, ira dans ce sens avec, bien sûr, les clarifications opportunes, surtout en ce qui concerne la clôture, l'autonomie et la formation. Cette future *Instruction* devra mettre en œuvre « l'esprit et les normes de la présente *Constitution* »<sup>1</sup>. Il ne faut pas s'attendre à autre chose, ce serait trahir l'esprit de la *Constitution*. Beaucoup de contemplatives ne nous le pardonneraient pas.

*VDq* est une *Constitution* qui ne met pas de limite au don total et à l'offrande de soi, mais elle impose cependant une limite minimale, dans la certitude que la profession doit être un stimulant constant pour ne pas s'installer dans une tranquille médiocrité. Elle est un style de vie pour continuer à grandir.

<sup>1</sup> Cf. *VDq* II, 14, 1.

Les contemplatives sont des personnes toujours en chemin (cf. *Ph* 3, 12-13) <sup>2</sup>.

Pour terminer, je vous invite à faire vôtre, comme je fais mien, le chant du Pape François *au Très-haut, tout-puissant et bon Seigneur*: «Pour les fruits de sainteté et de grâce que le Seigneur a suscité, en particulier à travers la vie monastique féminine: *Sois loué!*» <sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Cf. FRANÇOIS, *Evangelii gaudium*, 121.

<sup>3</sup> *VDq* I, 1, 5.

FRANÇOIS

Constitution Apostolique

*VULTUM DEI QUAERERE*

SUR LA VIE CONTEMPLATIVE FÉMININE

CITÉ DU VATICAN

29 juin 2016



1. LA RECHERCHE DU VISAGE DE DIEU traverse l'histoire de l'humanité, appelée depuis toujours à un dialogue d'amour avec le Créateur<sup>1</sup>. L'homme et la femme, en effet, ont une dimension religieuse inaliénable qui oriente leurs cœurs à la recherche de l'Absolu, vers Dieu, duquel ils ressentent le besoin – pas toujours consciemment. Cette recherche est commune à tous les hommes de bonne volonté. Même de nombreuses personnes qui se professent non croyantes reconnaissent ce désir profond du cœur, qui habite et anime tout homme et toute femme désireux de bonheur et de plénitude, passionnés et jamais rassasiés de joie.

Saint Augustin, dans les *Confessions*, l'a exprimé avec vigueur: «Tu nous as faits pour toi et notre cœur est sans repos tant qu'il ne repose en toi»<sup>2</sup>. Inquiétude du cœur qui naît de l'intuition profonde que c'est Dieu qui, le premier, cherche l'homme, en l'attirant mystérieusement à Lui.

Le dynamisme de la recherche atteste que personne ne se suffit à lui-même et impose de se mettre en chemin, à la lumière de la foi, pour un exode du soi autocentré, attiré par le visage du Dieu saint et, en même temps, par «la terre sacrée de l'autre»<sup>3</sup>, pour expérimenter une communion plus profonde.

Ce pèlerinage à la recherche du vrai Dieu, qui est le propre de chaque chrétien et de chaque consacré en raison du Baptême, devient, par l'action de l'Esprit Saint, *sequela pressius Christi*, chemin de configuration au Christ Seigneur, exprimé avec une vigueur singulière par la consécration reli-

<sup>1</sup> Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Const. past. *Gaudium et spes*, 19.

<sup>2</sup> I, 1, 1: *PL* 32, 661.

<sup>3</sup> Cf. Exhort. ap. *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013), 169: *AAS* 105 (2013), 1091.

gieuse et, de façon spécifique, par la vie monastique, qui est considérée depuis les origines comme un mode particulier de mise en œuvre du Baptême.

2. Les personnes consacrées qui, par leur consécration «suivent le Seigneur d'une manière spéciale, de manière prophétique»<sup>4</sup>, sont appelées à découvrir les signes de la présence de Dieu dans la vie quotidienne, à devenir de sages interlocuteurs qui sachent reconnaître les questions que nous posent Dieu et l'humanité. Le grand défi pour chaque consacré et consacrée est la capacité de continuer à chercher Dieu «avec les yeux de la foi, dans un monde qui ignore sa présence»<sup>5</sup>, en reproposant à l'homme et à la femme d'aujourd'hui la vie chaste, pauvre et obéissante de Jésus comme signe crédible et fiable, et en devenant de cette façon «exégèse vivante de la Parole de Dieu»<sup>6</sup>.

Depuis la naissance de la vie de consécration spéciale dans l'Église, des hommes et des femmes, appelés par Dieu et amoureux de Lui, ont vécu leur existence totalement orientés vers la recherche de son Visage, désireux de trouver et de contempler Dieu au cœur du monde. La présence de communautés, placées comme la ville sur la montagne et la lampe sur le lampadaire (cf. *Mt* 5, 14-15), même dans la simplicité de leur vie, représente de façon visible le but vers lequel chemine l'ensemble de la communauté ecclésiale qui «marche sur les routes de ce temps le regard fixé sur la récapitulation future de toutes choses dans le Christ»<sup>7</sup>, annonçant déjà ainsi la gloire céleste<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> Lett. ap. *À tous les consacrés* à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée (21 novembre 2014), II, 2: AAS 106 (2014), 941.

<sup>5</sup> JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 68: AAS 88 (1996), 443.

<sup>6</sup> BENOÎT XVI, Exhort. apost. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 83: AAS 102 (2010), 754.

<sup>7</sup> JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 59: AAS 88 (1996), 432.

<sup>8</sup> Cf. *CIC*, can. 573 § 1.

3. Si pour tous les consacrés, les paroles de Pierre: «Seigneur, il est heureux que nous soyons ici!» (*Mt* 17,4) résonnent de façon particulière, les personnes contemplatives qui, en profonde communion avec toutes les autres vocations de la vie chrétienne, sont «comme les rayons de l'unique lumière du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église»<sup>9</sup>, «en vertu de leur charisme spécifique, consacrent une grande partie de leurs journées à imiter la Mère de Dieu, qui méditait assidûment les paroles et les gestes de son Fils (cf. *Lc* 2,19.51), et Marie de Béthanie qui, assise aux pieds du Seigneur, écoutait sa parole (cf. *Lc* 10,38)»<sup>10</sup>. Leur vie «cachée avec le Christ en Dieu» (cf. *Col* 3,3) devient ainsi figure de l'amour inconditionnel pour le Seigneur, le premier contemplatif, elle montre la tension christocentrique de toute leur vie jusqu'à pouvoir dire avec l'Apôtre: «Pour moi, vivre c'est le Christ!» (*Pb* 1,21) et exprime le caractère totalisant qui constitue le dynamisme profond de la vocation à la vie contemplative<sup>11</sup>.

En tant qu'hommes et femmes qui habitent l'histoire humaine, les contemplatifs, attirés par la splendeur du Christ, «le plus beau des enfants des hommes» (*Ps* 45,3), se placent au cœur même de l'Église et du monde<sup>12</sup> et trouvent dans la recherche toujours inachevée de Dieu le signe principal et le critère de l'authenticité de leur vie consacrée. Saint Benoît, Père du monachisme occidental, souligne que le moine est celui qui cherche Dieu par toute sa vie et, au sujet de l'aspirant à la vie monastique, il demande de vérifier «*si revera Deum quaerit*», si vraiment il cherche Dieu<sup>13</sup>.

<sup>9</sup> JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 16: AAS 88 (1996), 389.

<sup>10</sup> BENOÎT XVI, Exhort. apost. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 83: AAS 102 (2010), 754.

<sup>11</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 18: AAS 88 (1996), 391-392.

<sup>12</sup> Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Const. dogm. *Lumen Gentium*, 44; JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 3.29: AAS 88 (1996), 379.402.

<sup>13</sup> Cf. Règle 58, 7.

En particulier, d'innombrables femmes consacrées, au cours des siècles jusqu'à nos jours, ont orienté et continuent à orienter « toute leur vie et toute leur activité vers la contemplation de Dieu »<sup>14</sup>, comme signe et prophétie de l'Église vierge, épouse et mère; signe vivant et mémoire de la fi avec laquelle Dieu, à travers les événements de l'histoire, continue à soutenir son peuple.

4. La vie monastique, élément d'unité avec les autres confessions chrétiennes<sup>15</sup>, se présente avec un style propre qui est prophétie et signe et qui « peut et doit exercer une influence efficace sur tous les membres de l'Église dans l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne »<sup>16</sup>. Les communautés de priants, et en particulier celles des contemplatifs, « qui, par leur séparation du monde, se trouvent plus intimement unis au Christ, cœur du monde »<sup>17</sup>, ne proposent pas une réalisation plus parfaite de l'Évangile mais, en mettant en œuvre les exigences du Baptême, constituent une instance de discernement et de convocation au service de toute l'Église: signe qui montre un chemin, une recherche, en rappelant à tout le peuple de Dieu le sens premier et ultime de ce qu'il vit<sup>18</sup>.

### **Estime, louange et action de grâce pour la vie consacrée et la vie contemplative monastique**

5. Dès les premiers siècles, l'Église a manifesté une grande estime et un amour sincère pour les hommes et les femmes qui, dociles à l'appel du Père et à la motion de

<sup>14</sup> JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 8: AAS 88 (1996), 382-383.

<sup>15</sup> ID., Lett. ap. *Orientalis lumen* (2 mai 1995), 9: AAS 87 (1995), 754.

<sup>16</sup> CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Const. dogm. *Lumen Gentium*, 44.

<sup>17</sup> BENOÎT XVI, Exhort. apost. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 83: AAS 102 (2010), 754.

<sup>18</sup> Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Décr. *Perfectae caritatis*, 5.

l'Esprit, ont choisi de suivre le Christ « de plus près »<sup>19</sup>, pour se consacrer à Lui d'un cœur sans partage (cf. *1Co* 7,34). Poussés par l'amour inconditionnel pour le Christ et l'humanité, surtout envers les pauvres et les souffrants, ils sont appelés à reproduire en diverses formes – vierges consacrées, veuves, ermites, moines et religieux – la vie terrestre de Jésus: chaste, pauvre et obéissant<sup>20</sup>.

La vie contemplative monastique, qui se décline en grande partie au féminin, s'est enracinée dans le silence du cloître, produisant des fruits précieux de grâce et de miséricorde. La vie contemplative féminine a toujours représenté dans l'Église et pour l'Église le cœur priant, gardien de gratuité et de riche fécondité apostolique, et a été témoin visible de sainteté mystérieuse et multiforme<sup>21</sup>.

De la première expérience individuelle des vierges consacrées au Christ, qui a jailli comme fruit spontané de l'exigence d'une réponse d'amour à l'amour du Christ-Epoux, on est bientôt passé à un état défi et à un ordre reconnu par l'Église, qui commença à accueillir la profession de virginité émise publiquement. Au fil des siècles, la majorité des vierges consacrées se réunirent, en donnant naissance à des formes de vie cénobitique, que l'Église, dans sa sollicitude, prit soin de protéger par une discipline adéquate, sur la base de laquelle était prévue la clôture comme protection de l'esprit et de la fi typiquement contemplative que ces cénobites se proposaient. Au cours du temps donc, à travers la synergie entre l'action de l'Esprit qui opère dans le cœur des croyants et suscite toujours de nouvelles formes de *sequela* et l'attention maternelle et empressée de l'Église, se modelèrent les

<sup>19</sup> Cf. *ibid.*, 1.

<sup>20</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 14: AAS 88 (1996), 387.

<sup>21</sup> Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Const. dogm. *Lumen gentium*, 46; ID., Décr. *Christus Dominus*, 35; ID., Décr. *Perfectae caritatis*, 7.9; CIC, can. 674.

formes de vie contemplative et entièrement contemplative<sup>22</sup>, comme nous les connaissons aujourd'hui. Tandis qu'en occident, l'esprit contemplatif s'est décliné en une multiplicité de charismes, il a conservé en orient une grande unité<sup>23</sup>, donnant toujours et de toutes les façons, le témoignage de la richesse et de la beauté d'une vie entièrement dédiée à Dieu.

Au cours des siècles, l'expérience de ces sœurs, centrées dans le Seigneur premier et unique amour (cf. *Os* 2, 21-25), a engendré d'abondants fruits de sainteté et de mission. Combien rayonne l'efficacité apostolique des monastères à travers la prière et l'offrande ! Quelle joie et quelle prophétie le silence des cloîtres crie-t-il au monde !

Pour les fruits de sainteté et de grâce que le Seigneur a depuis toujours suscité à travers la vie monastique féminine, nous élevons au « très haut, tout puissant et bon Seigneur » l'hymne d'action de grâce : « Sois loué ! »<sup>24</sup>.

**6.** Chères sœurs contemplatives, sans vous, qu'en serait-il de l'Église et de ceux qui vivent dans les périphéries de l'humain et travaillent aux avantpostes de l'évangélisation ? L'Église apprécie beaucoup votre vie entièrement donnée. L'Église compte sur votre prière et votre offrande pour porter aux hommes et aux femmes de notre temps la bonne nouvelle de l'Évangile. L'Église a besoin de vous !

Il n'est pas facile que ce monde, obéissant au moins dans sa grande partie à des logiques de pouvoir, économiques et consuméristes, comprenne votre vocation spéciale et votre mission cachée, et pourtant, il en a immensément besoin. Comme le marin en haute mer a besoin du phare qui montre le chemin pour rejoindre le port, ainsi le monde a besoin de vous. Soyez phares, pour ceux qui sont proches et surtout pour ceux qui sont loin. Soyez flambeaux qui accompagnent

<sup>22</sup> Cf. *CIC*, can. 667 § 2-3.

<sup>23</sup> JEAN-PAUL II, Lett. ap. *Oriente lumen* (2 mai 1995), 9: *AAS* 87 (1995), 754.

<sup>24</sup> FRANÇOIS D'ASSISE, *Cantique des créatures*, 1.

le chemin des hommes et des femmes dans la nuit obscure du temps. Soyez sentinelles du matin (cf. *Is* 21,11-12) qui annoncent le soleil levant (cf. *Lc* 1,78). Par votre vie transfigurée et par des paroles simples, ruminées dans le silence, montrez-nous Celui qui est chemin, vérité et vie (cf. *Jn* 14,6), l'unique Seigneur qui donne la plénitude à notre existence et la vie en abondance (cf. *Jn* 10,10). Criez-nous, comme André à Simon: «Nous avons trouvé le Seigneur!» (cf. *Jn* 1,40); annoncez, comme Marie de Magdala au matin de la résurrection: «J'ai vu le Seigneur!» (*Jn* 20,18). Tenez vivante la prophétie de votre existence donnée. N'ayez pas peur de vivre la joie de la vie évangélique selon votre charisme.

### Accompagnement et conduite de l'Église

7. Le Magistère conciliaire et pontifical a toujours manifesté une sollicitude particulière pour toutes les formes de vie consacrée à travers d'importantes interventions. Parmi celles-ci, les grands documents du Concile Vatican II méritent une attention particulière: la Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen gentium* et le Décret sur le renouveau de la vie religieuse *Perfectae caritatis*.

Le premier place la vie consacrée à l'intérieur de l'ecclésiologie du peuple de Dieu, auquel elle appartient à plein titre par l'appel commun à la sainteté et par ses racines dans la consécration baptismale<sup>25</sup>. Le second demande aux consacrés un renouveau adapté aux nouvelles conditions des temps, en donnant des critères incontournables de ce renouveau: la fidélité au Christ, à l'Évangile, au charisme propre, à l'Église et à l'homme d'aujourd'hui<sup>26</sup>.

Nous ne pouvons pas oublier l'Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata*, de mon prédécesseur Saint

<sup>25</sup> CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Const. dogm. *Lumen gentium*, 44.

<sup>26</sup> Cf. ID., Décr. *Perfectae caritatis*, 2.

Jean-Paul II. Ce document, qui recueille la richesse du Synode des Evêques sur la vie consacrée, contient des éléments toujours très actuels pour poursuivre le renouveau de la vie consacrée et en renforcer le sens évangélique en notre temps (cf. surtout les nn. 59 et 68).

Mais nous ne pouvons pas davantage oublier les documents suivants, qui montrent l'accompagnement constant et éclairant dont votre vie contemplative a été l'objet :

– Les Normes directives émanant de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique (CIVCSVA) *Potissimum Institutioni*, du 2 février 1990, dont de larges passages sont entièrement dédiés à votre forme spécifiquement contemplative de vie consacrée (chap. IV, 78-85).

– Le document interdicastériel *Sviluppi*, du 6 janvier 1992, qui relève le problème de la rareté des vocations à la vie consacrée en général et, dans une moindre mesure, à la vôtre (n. 81).

– Le *Catéchisme de l'Église Catholique*, promulgué par la Constitution apostolique *Fidei depositum* le 11 octobre 1992, très important pour faire connaître et comprendre à tous les fidèles votre forme de vie: en particulier les nn. 915-933, consacrés à toutes les formes; le n. 1672 sur votre consécration non sacramentelle et sur la bénédiction des Abbés et Abbesses; le n. 1974, avec le n. 2102, sur la liaison entre les dix commandements et la profession des conseils évangéliques; le n. 2518 qui présente le lien étroit entre la pureté du cœur proclamée par la sixième Béatitude, garante de la vision de Dieu, et l'amour des vérités de la foi; les nn. 1691 et 2687 exaltant l'intercession persévérante qui s'élève devant Dieu depuis les monastères contemplatifs, lieux irremplaçables pour harmoniser prière personnelle et prière partagée; et le n. 2715 qui pose, comme prérogative des contemplatifs, le regard fixé sur Jésus et sur les mystères de sa vie et de son ministère.

– L’Instruction de la CIVCSVA *Congregavit nos*, du 2 février 1994, qui, aux nn. 10 et 34, relie le silence et la solitude avec les exigences profondes de la communauté de vie fraternelle et souligne la cohérence entre séparation du monde et atmosphère quotidienne de recueillement.

– L’Instruction de la CIVCSVA *Verbi Sponsa, Ecclesia*, du 13 mai 1999, qui, aux artt. 1-8, offre une admirable synthèse historique et systématique de l’ensemble du Magistère suprême précédent sur le sens missionnaire eschatologique de la vie cloîtrée des moniales contemplatives.

– Enfin, l’Instruction de la CIVCSVA *Repartir du Christ*, du 19 mai 2002, qui invite avec une grande force à contempler toujours le visage du Christ ; elle présente les moniales et les moines au sommet de la louange chorale et de la prière silencieuse de l’Église (n. 25) et les loue aussi pour avoir toujours privilégié et mis au centre la Liturgie des Heures et la célébration eucharistique (ibid.).

8. À cinquante ans du Concile Vatican II, après les consultations requises et un discernement attentif, j’ai estimé nécessaire de donner à l’Église, avec une référence particulière aux monastères de rite latin, la présente Constitution apostolique, qui tienne compte tant du chemin intense et fécond parcouru par l’Église elle-même ces dernières décennies, à la lumière des enseignements du Concile Œcuménique Vatican II, que des conditions socio-culturelles qui ont changé. Ce temps a vu un rapide progrès de l’histoire humaine : il est nécessaire de tisser avec elle un dialogue qui sauvegarde cependant les valeurs fondamentales sur lesquelles est fondée la vie contemplative, laquelle, à travers ses exigences de silence, d’écoute, de rappel à l’intériorité, de stabilité, peut et doit constituer un défi pour la mentalité d’aujourd’hui.

Par ce Document, je désire confi mon estime personnelle, unie à la reconnaissance de toute l’Église, pour la forme singulière de *sequela Christi* que mènent les moniales de vie

contemplative, qui pour beaucoup d'entre elles est vie intégralement contemplative, don inestimable et inaliénable que l'Esprit Saint continue à susciter dans l'Église.

Dans la mesure où cela sera nécessaire ou même opportun, la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique examinera les questions et établira des accords avec la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples et la Congrégation pour les Églises Orientales.

### Éléments essentiels de la vie contemplative

9. Depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, la vie contemplative est toujours restée vivante dans l'Église, dans la succession de périodes de grande vigueur et d'autres, de décadence, grâce à la présence constante du Seigneur, unie à la capacité propre de l'Église elle-même de se renouveler et de s'adapter aux changements de la société: elle a toujours maintenu vivante la recherche du visage de Dieu et l'amour inconditionnel pour le Christ, son élément spécifique et caractéristique.

La vie consacrée est une histoire d'amour passionné pour le Seigneur et pour l'humanité: dans la vie contemplative, cette histoire s'écoule, jour après jour, à travers la recherche passionnée du visage de Dieu, dans la relation intime avec Lui. Au Christ Seigneur, qui « nous a aimés le premier » (1 Jn 4, 19) et « s'est livré pour nous » (Ep 5, 2), vous, femmes contemplatives, vous répondez par l'offrande de toute votre vie, en vivant en Lui et pour Lui, « à la louange de Sa gloire » (Ep 1, 12). En ce dynamisme de contemplation, vous êtes la voix de l'Église qui, sans trêve, loue, remercie, gémit et supplie pour toute l'humanité et, par votre prière, vous êtes collaboratrices de Dieu Lui-même et vous relevez les membres défaillants de son corps ineffable<sup>27</sup>.

<sup>27</sup> Cf. CLAIRE D'ASSISE, *III Lettre à Sainte Agnès*, 8.

À partir de la prière personnelle et communautaire, vous découvrez le Seigneur comme trésor de votre vie (cf. *Lc* 12, 34), votre bien, « tout le bien, le plus grand bien », votre « richesse à suffisance »<sup>28</sup> et, sûres dans la foi que « Dieu seul suffit »<sup>29</sup>, vous avez choisi la part la meilleure (cf. *Lc* 10, 42). Vous avez livré votre vie, en fixant votre regard sur le Seigneur, en vous retirant dans la cellule de votre cœur (cf. *Mt* 6, 5), dans la solitude habitée du cloître et dans la vie fraternelle en communauté. De cette façon, vous êtes image du Christ qui cherche la rencontre avec le Père sur la montagne (cf. *Mt* 14, 23).

**10.** Au cours des siècles, l'Église nous a toujours montré en Marie la *summa contemplatrix*<sup>30</sup>. De l'annonciation à la résurrection, en passant par le pèlerinage de la foi culminant au pied de la croix, Marie demeure en contemplation du Mystère qui l'habite. En Marie, nous entrevoyons le chemin mystique de la personne consacrée, établie dans l'humble sagesse qui goûte le mystère de l'accomplissement ultime.

À l'exemple de la Vierge Mère, le contemplatif est la personne centrée en Dieu, il est celui pour lequel Dieu est l'*unum necessarium* (cf. *Lc* 10, 42), face auquel tout est redimensionné parce que vu avec un regard neuf. La personne contemplative comprend l'importance des choses, mais celles-ci ne dérobent pas son cœur et ne bloquent pas son esprit. Elles sont au contraire une échelle pour arriver à Dieu : pour elle, tout « porte signification »<sup>31</sup> du Très Haut ! Celui qui s'immerge dans le mystère de la contemplation voit avec des yeux spirituels : cela lui permet de contem-

<sup>28</sup> FRANÇOIS D'ASSISE, *Louanges au Dieu Très-Haut*, 3.5.

<sup>29</sup> THÉRÈSE D'AVILA, *Poésie* 9, in *Œuvres Complètes*, Editions du Cerf, Paris 2010, p. 1243.

<sup>30</sup> Cf. DENYS LE CHARTREUX, *Enarrationes in cap. 3 Can. Cant.* XI, 6, in *Doctoris Ecstatici D. Dionysii Cartusiani Opera Omnia*, VII, Typis Cartusiae, Monstrolii 1898, 361.

<sup>31</sup> FRANÇOIS D'ASSISE, *Cantique des Créatures*, 4.

pler le monde et les personnes avec le regard de Dieu, là où en revanche les autres «ont des yeux et ne voient pas» (Ps 115,5 ; 135, 16 ; cf. Jr 5,21), parce qu'ils regardent avec les yeux de la chair.

**11.** Contempler, alors, c'est avoir, dans le Christ Jésus, dont le visage est constamment tourné vers le Père (cf. Jn 1,18), un regard transfiguré par l'action de l'Esprit, regard dans lequel fleurit l'admiration pour Dieu et ses merveilles ; c'est avoir un esprit limpide, dans lequel résonnent les vibrations du Verbe et la voix de l'Esprit, qui est souffle d'une brise légère (cf. 1R 19,12). Ce n'est pas par hasard que la contemplation naît de la foi, porte et fruit de cette contemplation : ce n'est qu'à travers le «me voici» confiant (cf. Lc 2,38) que l'on peut entrer dans le Mystère.

Dans cette paix silencieuse et recueillie de l'esprit et du cœur, différentes tentations peuvent s'insinuer, en raison desquelles votre contemplation peut devenir terrain de combat spirituel, que vous soutenez courageusement au nom et au bénéfice de l'Église entière, qui vous sait sentinelles fidèles, fortes et tenaces dans la lutte. Parmi les tentations les plus insidieuses pour un contemplatif, nous rappelons celle appelée par les Pères du désert «le démon de midi» : c'est la tentation qui débouche dans l'apathie, dans la *routine*, la démotivation, l'acédie paralysante. Comme je l'ai écrit dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, cela conduit lentement à la «psychologie de la tombe, qui transforme peu à peu les chrétiens en momies de musée. Déçus par la réalité, par l'Église ou par eux-mêmes, ils vivent la tentation constante de s'attacher à une tristesse douceâtre, sans espérance, qui envahit leur cœur comme 'le plus précieux des élixirs du démon' »<sup>32</sup>.

<sup>32</sup> Exhort. ap. *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013), 83 : AAS 105 (2013), 1054-1055.

## Thèmes de discernement et de révision des normes

**12.** Pour aider les contemplatives à atteindre la fin propre de leur vocation spécifique décrite ci-dessus, j'invite à réfléchir et à discerner sur les douze thèmes suivants relevant de la vie consacrée en général, et de la tradition monastique, en particulier: la formation, la prière, la Parole de Dieu, l'Eucharistie et la Réconciliation, la vie fraternelle en communauté, l'autonomie, les fédérations, la clôture, le travail, le silence, les moyens de communication et l'ascèse. Ces thèmes seront mis en œuvre par la suite avec les modalités appropriées selon les traditions charismatiques spécifiques des diverses familles monastiques, conformément aux dispositions de la partie finale de la présente Constitution et aux normes d'application particulières qui seront données prochainement par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.

### *Formation*

**13.** La formation de la personne consacrée est un itinéraire qui doit mener à la configuration au Seigneur Jésus et à l'appropriation de ses sentiments dans son offrande totale au Père; il s'agit d'un processus qui ne finit jamais et est destiné à saisir en profondeur toute la personne afin que toutes ses attitudes et ses gestes révèlent la pleine et joyeuse appartenance au Christ, et pour cela une continuelle conversion à Dieu est requise. Cela vise à former le cœur, l'esprit et la vie en aidant à l'intégration des dimensions humaine, culturelle, spirituelle et pastorale<sup>33</sup>.

En particulier, la formation de la personne consacrée contemplative tend à une condition harmonieuse de communion avec Dieu et avec les sœurs, à l'intérieur d'une atmosphère de silence protégé par la clôture quotidienne.

<sup>33</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 65: AAS 88 (1996), 441; CIC, can. 664.

14. Dieu le Père est le formateur par excellence, mais dans cette œuvre «artisanale», il se sert de médiations humaines, les formateurs et les formatrices, les frères et les sœurs aînés dont la mission principale est de montrer «la beauté de la *Sequela Christi* et la valeur du charisme par lequel elle se réalise»<sup>34</sup>.

La formation, spécialement la formation permanente qui «fait partie des exigences de la consécration religieuse»<sup>35</sup>, a son *humus* dans la communauté et la vie quotidienne. C'est pourquoi les sœurs se souviendront que le lieu ordinaire où se déroule le cheminement de la formation est le monastère, et que la vie fraternelle en communauté, dans toutes ses dimensions, doit favoriser un tel cheminement.

15. Étant donné le contexte socio-culturel et religieux actuel, les monastères prêteront une grande attention au discernement vocationnel et spirituel, sans se laisser prendre par la tentation du nombre ou de l'efficacité<sup>36</sup>; ils assureront un accompagnement personnalisé des candidates et favoriseront pour elles un parcours de formation adapté, étant bien entendu que pour la formation initiale et celle après la profession temporaire «on doit ménager un laps de temps suffisamment long»<sup>37</sup> autant que possible non inférieur à neuf ans ni supérieur à douze ans<sup>38</sup>.

<sup>34</sup> *Ibid.*, 66: AAS 88 (1996), 442.

<sup>35</sup> *Ibid.*, 69: AAS 88 (1996), 444; cf. *CIC*, can. 661.

<sup>36</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Repartir du Christ. Un engagement renouvelé de la vie consacrée au troisième millénaire* (19 mai 2002), 18.

<sup>37</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 65: AAS 88 (1996), 441.

<sup>38</sup> Cf. *CIC*, cann. 648 §§ 1 et 3; 657 § 2.

## Prière

16. La prière liturgique et personnelle est une exigence fondamentale pour nourrir votre vie contemplative: si «la prière est la ‘moëlle’ de la vie consacrée»<sup>39</sup>, à plus forte raison l’est-elle pour la vie contemplative. Aujourd’hui, tant de personnes ne savent pas prier. Beaucoup, tout simplement, ne sentent pas la nécessité de la prière ou réduisent leur relation avec Dieu à une supplication dans les moments d’épreuves quand ils ne savent plus vers qui se tourner. D’autres réduisent leur prière à une simple louange dans les moments de joie. En récitant et chantant les louanges du Seigneur avec la Liturgie des Heures, vous vous faites les voix aussi de ces personnes et, comme faisaient les prophètes, vous intercédez pour le salut de tous<sup>40</sup>. La prière personnelle vous aide à rester unies au Seigneur, comme les sarments à la vigne, et ainsi votre vie portera du fruit en abondance (cf. *Jn* 15, 1-15). Souvenez-vous, cependant, que la vie de prière et la vie contemplative ne peuvent pas être vécues comme un repliement sur vous-mêmes, mais qu’elles doivent élargir le cœur pour embrasser l’humanité entière, particulièrement ceux qui souffrent.

Par la prière d’intercession, vous avez un rôle fondamental dans la vie de l’Église. Vous priez et intercédez pour beaucoup de frères et de sœurs qui sont en prison, migrants, réfugiés et persécutés, pour tant de familles blessées, les personnes sans travail, les pauvres, les malades, les victimes des dépendances, pour ne citer que quelques-unes des situations qui sont chaque jour plus pressantes. Vous êtes comme ces personnes qui portèrent un paralytique devant le Seigneur pour qu’il le guérisse (cf. *Mt* 2, 1-12). Par la prière, jour et nuit, vous amenez au Seigneur la vie de beaucoup de

<sup>39</sup> *Salutations à la fin de la Sainte Messe* (2 février 2016): *L’Osservatore Romano*, 4 février 2016, p. 6; cf. *CIC*, can. 673.

<sup>40</sup> Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Const. *Sacrosanctum Concilium*, 83; *CIC* cann. 1173; 1174 § 1.

frères et sœurs qui, pour diverses raisons, ne peuvent le rejoindre pour faire l'expérience de sa miséricorde qui soigne, alors que Lui les attend pour leur faire grâce. Avec votre prière, vous pouvez guérir les plaies de beaucoup de frères.

La contemplation du Christ a son modèle inégalable dans la Vierge Marie. Le visage de son Fils lui appartient à un titre spécial. Mère et Maîtresse de conformation parfaite à son Fils, par sa présence exemplaire et maternelle, elle est d'un grand soutien pour la fidélité quotidienne à la prière (cf. *Ac* 1, 14), particulièrement la prière filiale<sup>41</sup>.

17. Le livre de l'Exode nous montre que Moïse par sa prière détermine le sort de son peuple en assurant la victoire sur l'ennemi quand il réussit à maintenir ses bras élevés pour invoquer l'aide du Seigneur (cf. 17, 11). Ce texte me semble être une image très expressive de la force et de l'efficacité de votre prière en faveur de toute l'humanité et de l'Église, en particulier pour ses membres plus faibles et nécessiteux. Encore aujourd'hui, comme alors, nous pouvons penser que le sort de l'humanité se décide dans les cœurs priants et les bras levés des contemplatives. C'est pourquoi je vous exhorte à être fidèles, selon vos Constitutions, à la prière liturgique et à la prière personnelle qui la prépare et la prolonge. Je vous exhorte à « ne rien préférer à l'*opus Dei* »<sup>42</sup>, afin que rien ne vous empêche, rien ne vous sépare, ni rien n'interfère dans votre ministère de prière<sup>43</sup>. Par cela, vous vous transformerez, à travers la contemplation, en l'image du Christ<sup>44</sup> et vos communautés deviendront de vraies écoles de prière.

<sup>41</sup> Cf. BENOÎT XVI, *Catéchèse* (28 décembre 2011): *Enseignements VII/2* (2011), 980-985; *CIC*, can. 663 § 4; CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, *Instruction Le service de l'autorité et l'obéissance* (11 mai 2008), 31.

<sup>42</sup> BENOÎT, *Règle*, 43, 3.

<sup>43</sup> Cf. FRANÇOIS D'ASSISE, *Regola non bollata*, XXIII, 31: *FF* 71.

<sup>44</sup> Cf. CLAIRE D'ASSISE, *III Lettre à Agnès de Bobème*, 12.13: *FF* 2888.

18. Tout cela requiert une spiritualité fondée sur la Parole de Dieu, sur la force de la vie sacramentelle, sur l'enseignement du magistère de l'Église et sur les écrits de vos fondateurs et fondatrices ; une spiritualité qui vous fait devenir filles du ciel et filles de la terre, disciples et missionnaires, selon votre style de vie. Cela demande en outre une formation progressive à la vie de prière personnelle et liturgique et à la prière contemplative, sans oublier que celle-ci se nourrit principalement de la « beauté scandaleuse » de la Croix.

### *La place centrale de la Parole de Dieu*

19. Un des éléments les plus importants de la vie monastique en général est la place centrale de la Parole de Dieu dans la vie personnelle et communautaire. Saint Benoît le souligne quand il demande à ses moines d'écouter volontiers les lectures saintes : « *Lectiones sanctas libenter audire* »<sup>45</sup>. Pendant des siècles, le monachisme a été le gardien de la *lectio divina*. Puisque désormais elle est recommandée à tout le Peuple de Dieu et requise pour tous les consacrés religieux<sup>46</sup>, vous êtes appelées à en faire la nourriture de votre contemplation et de votre vie quotidienne, de façon à pouvoir partager cette expérience transformante de la Parole de Dieu avec les prêtres, les diacres, les autres consacrés et les laïcs. Comprenez ce partage comme une vraie mission ecclésiale !

Indubitablement, la prière et la contemplation sont les lieux les plus adaptés pour accueillir la Parole de Dieu, mais en même temps, tant la prière que la contemplation jaillissent de l'écoute de la Parole. Toute l'Église et particulièrement les communautés dédiées intégralement à la contemplation ont besoin de redécouvrir la place centrale de la Parole de Dieu qui, comme l'a rappelé mon prédécesseur Saint Jean-Paul II,

<sup>45</sup> Règle, 4, 55.

<sup>46</sup> Cf. BENOÎT XVI, Exhort. ap. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 86 : AAS 102 (2010), 757 ; CIC, can. 663 § 3.

«est la première source de toute spiritualité chrétienne»<sup>47</sup>. Il est nécessaire que la Parole nourrisse la vie, la prière, la contemplation, le chemin quotidien et devienne principe de communion pour vos communautés et fraternités. Celles-ci sont en effet appelées à accueillir la Parole, à la méditer, la contempler et la vivre ensemble, en communiquant et partageant les fruits qui naissent de cette expérience. Ainsi, vous pourrez croître dans une authentique spiritualité de communion<sup>48</sup>. À ce sujet, je vous exhorte à «éviter le risque d'une approche individualiste, en se rappelant que la Parole de Dieu nous est précisément donnée pour construire la communion, pour nous unir dans la vérité dans notre marche vers Dieu. [...] C'est pourquoi le texte sacré doit toujours être abordé dans la communion ecclésiale»<sup>49</sup>.

**20.** La *Lectio divina* ou *lecture priante de la Parole* est l'art qui aide à accomplir le passage du texte biblique à la vie, c'est l'herméneutique existentielle de l'Écriture Sainte, grâce à laquelle nous pouvons réduire la distance entre la spiritualité et la vie quotidienne, entre la foi et la vie. Le processus mis en acte par la *lectio divina* tend à nous conduire de l'écoute à la connaissance, et de la connaissance à l'amour.

Grâce au mouvement biblique, qui a pris une nouvelle force surtout après la promulgation de la constitution dogmatique *Dei Verbum* du Concile Vatican II, on propose aujourd'hui à tous de s'approcher constamment de l'Écriture Sainte par la lecture priante et assidue du texte biblique de sorte que le dialogue avec Dieu soit une réalité quotidienne

<sup>47</sup> Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 94: AAS 88 (1996), 469; cf. CIC, can. 758.

<sup>48</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Repartir du Christ. Un engagement renouvelé de la vie consacrée au troisième millénaire* (19 mai 2002), 25; JEAN-PAUL II, Let. ap. *Novo millennio ineunte* (6 janvier 2001), 43: AAS 93 (2001), 297.

<sup>49</sup> Cf. BENOÎT XVI, Exhort. ap. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 86: AAS 102 (2010), 758; CIC, cann. 754-755.

du Peuple de Dieu. La *lectio divina* doit vous aider à cultiver un cœur docile, sage et intelligent (cf. 1R 3,9.12), pour discerner ce qui vient de Dieu ou ce qui au contraire peut conduire loin de Lui; à acquérir cette sorte d'instinct surnaturel qui a permis à vos fondateurs et fondatrices de ne pas se conformer à la mentalité du monde, mais de renouveler leurs esprits «pour pouvoir discerner quelle est la volonté de Dieu: ce qui est bon, ce qui est capable de lui plaire, ce qui est parfait» (*Rm* 12,2)<sup>50</sup>.

**21.** Que votre journée, personnelle et communautaire, soit rythmée par la Parole de Dieu! Vos communautés et fraternités deviendront ainsi des lieux où la parole est écoutée, vécue et annoncée à tous ceux qui vous rencontreront.

N'oubliez pas enfin que «la *lectio divina* ne s'achève pas comme dynamique tant qu'elle ne débouche pas dans l'action (*actio*), qui porte l'existence croyante à se faire don pour les autres dans la charité»<sup>51</sup>. C'est ainsi qu'elle portera un fruit abondant sur le chemin de la conformation au Christ, finalité de toute notre existence.

### *Sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation*

**22.** L'Eucharistie est le sacrement par excellence de la rencontre avec la personne de Jésus: «La Sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Église, à savoir le Christ lui-même»<sup>52</sup>. L'Eucharistie, cœur de la vie de chaque baptisé et de la vie consacrée, l'est de façon particulière de la vie contemplative. En effet, l'offrande de vos vies vous greffe de manière spéciale dans le mystère pascal de mort et de résur-

<sup>50</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita Consecrata* (25 mars 1996), 94: AAS 88 (1996), 470.

<sup>51</sup> Cf. BENOÎT XVI, Exhort. ap. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 87: AAS 102 (2010), 759.

<sup>52</sup> Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Décret *Presbyterorum Ordinis*, 5 ; cf. CIC, can. 899.

rection qui s'actualise dans l'Eucharistie. Le partage du pain répète et actualise le don de soi accompli par Jésus qui «s'est rompu, se rompt pour nous» et il nous demande à notre tour «de nous donner, de nous rompre pour les autres»<sup>53</sup>. Pour que ce mystère si riche s'accomplisse et se manifeste dans la vie, il est nécessaire que la célébration de l'Eucharistie soit préparée avec soin, beauté et sobriété, et qu'on y participe pleinement, avec foi et conscience.

Dans l'Eucharistie, le regard du cœur reconnaît Jésus<sup>54</sup>. Saint Jean-Paul II nous rappelle: «Contempler le Christ exige que l'on sache le reconnaître partout où il se manifeste, dans la multiplicité de ses modes de présence, mais surtout dans le Sacrement vivant de son corps et de son sang. L'Église vit du Christ eucharistique, par Lui, elle est nourrie, par Lui, elle est illuminée. L'Eucharistie est un mystère de foi, et en même temps un 'mystère lumineux'. Chaque fois que l'Église la célèbre, les fidèles peuvent revivre en quelque sorte l'expérience des deux disciples d'Emmaüs: 'Leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent' (Lc 24, 31)»<sup>55</sup>. Ainsi, l'Eucharistie nous introduit chaque jour dans le mystère de l'amour, qui est un amour sponsal: «Le Christ est l'Époux de l'Église, comme Rédempteur du monde. L'Eucharistie est le sacrement de notre Rédemption. C'est le sacrement de l'Époux, de l'Épouse»<sup>56</sup>.

C'est pourquoi la tradition de prolonger la célébration par l'adoration eucharistique est digne de louanges, comme un moment privilégié pour assimiler intérieurement le pain de la Parole rompu durant la célébration et pour continuer l'action de grâce.

<sup>53</sup> *Homélie* pour la solennité du Corps et du Sang du Christ (26 mai 2016): *L'Osservatore Romano*, 27-28 mai 2016, p. 8; cf. *CIC*, can. 663 § 2.

<sup>54</sup> Cf. JEAN-PAUL II, *Homélie* pour la solennité du Corps et du Sang du Christ (14 juin 2001), 3: *AAS* 93 (2001), 656.

<sup>55</sup> *Id.*, Lett. enc. *Ecclesia de Eucharistia* (17 avril 2003), 6: *AAS* 95 (2003), 437.

<sup>56</sup> *Id.*, Lett. ap. *Mulieris dignitatem* (15 août 1988), 26: *AAS* 80 (1988), 1716.

**23.** De l'Eucharistie découle le devoir de conversion continue, qui trouve son expression sacramentelle dans la Réconciliation. Que la célébration fréquente, personnelle ou communautaire, du sacrement de la Réconciliation ou de la Pénitence soit pour vous l'occasion privilégiée pour contempler le visage miséricordieux du Père, Jésus-Christ<sup>57</sup>, pour renouveler vos cœurs et purifier votre relation avec Dieu dans la contemplation.

De l'expérience joyeuse du pardon reçu du Seigneur dans ce sacrement jaillit la grâce de devenir prophètes et ministres de la miséricorde, et instrument de réconciliation, de pardon et de paix, prophètes et ministres dont notre monde a tellement besoin aujourd'hui.

### *Vie fraternelle en communauté*

**24.** La vie fraternelle en communauté est un élément essentiel de la vie religieuse en général, et particulièrement de la vie monastique, cependant selon la diversité des charismes.

La relation de communion est manifestation de cet amour qui, jaillissant du cœur du Père, nous inonde par l'Esprit que Jésus lui-même nous donne. Ce n'est qu'en rendant visible cette réalité que l'Église, famille de Dieu, est signe de l'union profonde avec Lui et se manifeste comme la demeure dans laquelle cette expérience est possible et source de vie pour tous. Le Christ Seigneur, appelant certains à partager sa vie, forme une communauté qui rend visible «la capacité d'une mise en commun des biens, de l'affection fraternelle, du projet de vie et d'activité. Cela leur est possible parce qu'ils ont accepté l'invitation à suivre plus librement et de plus près le Christ Seigneur»<sup>58</sup>. La vie fraternelle, en vertu de laquelle les personnes consacrées cherchent à former «un seul cœur

<sup>57</sup> Cf. Bulle *Misericordiae Vultus*, 1: AAS 107 (2015), 399; CIC, cann. 664; 630.

<sup>58</sup> CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *La vie fraternelle en communauté. Congregavit nos in unum Christi amor* (2 février 1994), 10.

et une seule âme» (Ac 4,32) à l'exemple de la première communauté chrétienne «se présente comme une confession trinitaire riche de sens»<sup>59</sup>.

**25.** La communion fraternelle est l'image de la manière d'être et de se donner de Dieu, elle est le témoignage que «Dieu est amour» (1Jn 4,8.16). La vie consacrée témoigne du croire et du vivre de l'amour du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et ainsi la communauté fraternelle devient reflet de la grâce du Dieu Trinité d'Amour.

Diversement des ermites, qui vivent «dans le silence de la solitude»<sup>60</sup> et jouissent eux aussi d'une grande estime de la part de l'Église, la vie monastique inclut la vie communautaire dans un continu processus de croissance qui conduit à vivre une authentique communion fraternelle, une *koinonia*. Cela demande que tous ses membres se sentent constructeurs de la communauté et pas seulement bénéficiaires des avantages qu'ils peuvent recevoir d'elle. Une communauté existe dans la mesure où elle naît et s'édifie avec la contribution de tous, chacun selon ses propres dons, cultivant une forte spiritualité de communion qui conduise à ressentir et vivre une appartenance commune<sup>61</sup>. C'est seulement ainsi que la communauté deviendra une aide mutuelle dans la réalisation de la vocation propre de chacun<sup>62</sup>.

**26.** Vous, qui avez embrassé la vie monastique, souvenez-vous toujours que les hommes et les femmes de notre temps attendent de vous un témoignage de vraie communion fraternelle qui manifeste avec force, dans une société mar-

<sup>59</sup> JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 21 : AAS 88 (1996), 395.

<sup>60</sup> CIC, can. 603.

<sup>61</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Lett. ap. *Novo millennio ineunte* (6 janvier 2001), 43 : AAS 93 (2001), 296-297.

<sup>62</sup> Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Décret *Perfectae caritatis*, 15 ; CIC, can. 602.

quée par les divisions et les inégalités, qu'il est possible et beau de vivre ensemble (cf. *Ps* 133, 1), malgré les différences de générations, de formation et quelques fois de cultures. Que vos communautés soient des signes crédibles que ces différences, loin de constituer un empêchement à la vie fraternelle, l'enrichissent. Souvenez-vous qu'unité et communion ne signifient pas uniformité, qu'elles se nourrissent de dialogue, de partage, d'aide réciproque et d'une profonde humanité, spécialement dans les relations avec les membres plus fragiles et nécessiteux.

27. Souvenez-vous enfin que la vie fraternelle en communauté est aussi la première forme d'évangélisation : « À ceci, tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (*Jn* 13, 35). C'est pourquoi je vous exhorte à ne pas négliger les moyens pour la renforcer, tel que vous le propose et le met en œuvre l'Église<sup>63</sup>, en étant constamment vigilant sur cet aspect de la vie monastique, si délicat et d'importance non secondaire. Avec le partage de la Parole et de l'expérience de Dieu, et le discernement communautaire, « on peut rappeler aussi la correction fraternelle, la révision de vie et d'autres formes traditionnelles. Ce sont des façons concrètes de mettre au service des autres les dons que l'Esprit accorde abondamment et de permettre qu'ils se répandent dans la communauté pour l'édifi de celle-ci et pour sa mission dans le monde »<sup>64</sup>.

Comme je l'ai dit récemment, lors de ma rencontre avec les consacrés rassemblés à Rome pour la conclusion de l'Année de la Vie Consacrée<sup>65</sup>, soyez prévenantes dans la proxi-

<sup>63</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *La vie fraternelle en communauté. Congregavit nos in unum Christi amor* (2 février 1994); *CIC*, cann. 607 § 2; 608; 665; 699 § 1.

<sup>64</sup> *Ibid.*, 32; cf. *CIC*, cann. 619; 630; 664.

<sup>65</sup> Cf. *Discours aux participants au Jubilé de la Vie Consacrée*, (1<sup>er</sup> février 2016) : *L'Osservatore Romano*, 1-2 février 2016, p. 8.

mité envers les sœurs que le Seigneur vous a données comme un don précieux. D'autre part, comme le rappelait Saint Benoît, il est fondamental dans la vie communautaire de «vénérer les anciens et d'aimer les jeunes»<sup>66</sup>. Dans cette tension pour harmoniser mémoire et promesse d'avenir s'enracine aussi la fécondité de la vie fraternelle en communauté.

### *L'autonomie des monastères*

**28.** L'autonomie favorise la stabilité de vie et l'unité interne de chaque communauté, garantissant les meilleures conditions pour la vie contemplative. Mais une telle autonomie ne doit pas signifier toutefois l'indépendance ou l'isolement, en particulier envers les autres monastères du même Ordre ou de la même famille charismatique.

**29.** Conscients que «personne ne construit l'avenir en s'isolant, ni seulement avec ses propres forces, mais en se reconnaissant dans la vérité d'une communion qui s'ouvre toujours à la rencontre, au dialogue, à l'écoute, à l'aide réciproque»<sup>67</sup>, ayez soin de vous préserver «de la maladie de l'autoréférentialité»<sup>68</sup> et protégez la valeur de la communion entre les différents monastères comme un chemin qui ouvre à l'avenir, en renouvelant et actualisant en ce sens les valeurs permanentes et codifiées de votre autonomie<sup>69</sup>.

### *Les fédérations*

**30.** La fédération est une structure importante de communion entre les monastères qui partagent le même charisme, afin qu'ils ne restent pas isolés. L'objectif principal des

<sup>66</sup> BENOÎT, *Règle*, IV, 70-71.

<sup>67</sup> Lett. ap. *À tous les consacrés à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée* (21 novembre 2014), II, 3: AAS 106 (2014), 943.

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> Cf. *ibid.*; CIC, cann. 614-615; 628 § 2-1; 630 § 3; 638 § 4; 684 § 3; 688 § 2; 699 § 2; 708; 1428 § 1-2.

fédérations est de promouvoir la vie contemplative dans les monastères qui en font partie, selon les exigences du charisme propre, et assurer l'aide à la formation permanente et initiale, et aussi pour les nécessités concrètes par l'échange de moniales et le partage des biens matériels ; en fonction de ces buts, les fédérations devront être favorisées et multipliées<sup>70</sup>.

### *La clôture*

**31.** La séparation du monde, nécessaire pour ceux qui suivent le Christ dans la vie religieuse, a pour vous, sœurs contemplatives, une manifestation particulière dans la clôture qui est le lieu de l'intimité de l'Église épouse : « Signe de l'union exclusive de l'Église épouse, avec son Seigneur suprêmement aimé »<sup>71</sup>.

La clôture a été codifiée en quatre formes et modalités diverses<sup>72</sup> : outre celle qui est commune à tous les Instituts religieux, trois sont caractéristiques de la communauté de vie contemplative, dites papale, constitutionnelle et monastique. La clôture papale est celle qui est « selon les règles données par le Siège Apostolique »<sup>73</sup> et « exclut des engagements extérieurs d'apostolat »<sup>74</sup>. La clôture constitutionnelle est définie par les normes des Constitutions propres, et la clôture monastique, en conservant le caractère « d'une discipline plus stricte »<sup>75</sup> par rapport à la discipline commune, permet d'associer à la fonction première du culte divin des formes plus larges d'accueil et d'hospitalité, toujours selon les Constitutions propres. La clôture commune est la moins fermée des quatre<sup>76</sup>.

<sup>70</sup> Cf. *CIC*, cann. 582 ; 684 § 3.

<sup>71</sup> JEAN-PAUL II, Exhortation ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 59 ; *AAS* 88 (1996), 431.

<sup>72</sup> Cf. *ibid.*, 59 ; *CIC*, can. 667.

<sup>73</sup> *CIC*, can. 667 § 3.

<sup>74</sup> *Ibid.*, can. 674.

<sup>75</sup> *Ibid.*, can. 667 § 2.

<sup>76</sup> Cf. *ibid.*, can. 667 § 1.

La pluralité des façons d'observer la clôture à l'intérieur d'un même Ordre doit être considérée comme une richesse et non un obstacle à la communion, en harmonisant des sensibilités diverses dans une unité supérieure<sup>77</sup>. Une telle communion pourra se concrétiser dans différentes formes de rencontres et de collaboration, surtout dans la formation permanente et initiale<sup>78</sup>.

### *Le travail*

**32.** Le travail est aussi pour vous une participation à l'œuvre que Dieu créateur réalise dans le monde. Ces activités vous mettent en étroite relation avec ceux qui travaillent avec responsabilité pour vivre du fruit de leurs mains (cf. *Gn* 3, 19), pour contribuer à l'œuvre de la création et servir l'humanité; en particulier cela vous rend solidaires des pauvres qui ne peuvent vivre sans travailler et qui souvent, bien que travaillant, ont besoin de l'aide providentielle de leurs frères.

Pour que le travail n'éteigne pas l'esprit de contemplation, comme les grands saints contemplatifs nous l'enseignent, et afin que votre vie soit « pauvre en fait et en esprit, laborieuse et sobre » comme vous l'impose votre profession avec le vœu solennel du conseil évangélique de pauvreté<sup>79</sup>, le travail sera accompli avec dévotion et fidélité, sans se laisser conditionner par la mentalité d'efficacité et d'activisme de la culture contemporaine. Que la devise de la tradition bénédictine « *ora et labora* » soit pour vous encore et toujours valable, qu'elle vous enseigne à trouver un rapport équilibré entre la tension vers l'Absolu et l'engagement dans la responsabilité quotidienne, entre la quiétude de la contemplation et la diligence du service.

<sup>77</sup> Cf. J.M. BERGOGLIO, *Intervention* du 13 octobre 1994 au Synode des Evêques sur *la Vie consacrée et sa mission dans l'Église et le monde* (cf. *Vie Religieuse* 115, n. 7, juillet-septembre 2013).

<sup>78</sup> Cf. Lett. ap. *À tous les consacrés à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée* (21 novembre 2014), II, 3: AAS 106 (2014), 942-943.

<sup>79</sup> Cf. *CIC*, can. 600.

## *Le silence*

**33.** Dans la vie contemplative, particulièrement dans celle qui est intégralement contemplative, je considère important de faire attention au silence habité de la Présence, comme un espace nécessaire d'écoute et de *ruminatio* de la Parole, précédé d'un regard de foi qui accueille la présence de Dieu dans votre histoire personnelle, dans les frères et les sœurs que le Seigneur vous donne et dans les événements du monde contemporain. Le silence est vide de soi-même pour faire place à l'accueil. Dans le bruit intérieur on ne peut recevoir ni rien ni personne. Votre vie intégralement contemplative demande « le temps et la capacité de faire silence pour écouter »<sup>80</sup> Dieu et le cri de l'humanité. Que se taise donc la langue de la chair et que parle la langue de l'esprit, animée par l'amour que chacune de vous a pour son Seigneur<sup>81</sup>.

Pour cela vous avez comme exemple le silence de Marie Très Sainte qui a pu accueillir la Parole parce qu'elle était une femme de silence; pas un silence stérile, vide, mais au contraire un silence plein, riche. Le silence de la Vierge Mère est un silence riche de charité qui dispose à l'accueil de l'Autre et des autres.

## *Les moyens de communication*

**34.** Dans notre société, la culture digitale influence de manière décisive la formation de la pensée et la façon d'être en relation avec le monde et particulièrement avec les personnes. Ce climat culturel ne laisse pas indemnes les communautés contemplatives. Ces moyens peuvent certainement

<sup>80</sup> *Message pour la XLVIII Journée Mondiale des Communications Sociales* (1<sup>er</sup> juin 2014): AAS 106 (2014), 114; cf. CONGREGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACREE ET LES SOCIETES DE VIE APOSTOLIQUE, *Instruction La vie fraternelle en communauté. Congregavit nos in unum Christi amor* (2 février 1994), 10 et 34.

<sup>81</sup> Cf. CLAIRE D'ASSISE, *IV Lettre à Agnès, Ecrits* (édition 2013), 35.

être des instruments utiles pour la formation et la communication, mais je vous exhorte à un prudent discernement afin qu'ils soient au service de la formation à la vie contemplative et aux communications nécessaires, et non des occasions de dissipation et d'évasion de la vie fraternelle en communauté, ni préjudiciables à votre vocation, ni un obstacle pour votre vie entièrement consacrée à la contemplation<sup>82</sup>.

### *L'ascèse*

**35.** L'ascèse, avec tous les moyens que l'Église propose pour la maîtrise de soi et la purification du cœur, conduit aussi à nous libérer de tout ce qui est propre à la «mondanité» pour vivre la logique de l'Évangile qui est la logique du don, particulièrement du don de soi, comme une exigence de réponse au premier et unique amour de votre vie. De cette façon, vous pourrez répondre aussi aux attentes des frères et des sœurs, ainsi qu'aux exigences morales et spirituelles intrinsèques à chacun des trois conseils évangéliques que vous avez professés par vos vœux solennels<sup>83</sup>.

À ce propos, votre vie entièrement donnée acquiert un fort sens prophétique : sobriété, détachement des choses, don de soi-même dans l'obéissance, transparence dans les relations, tout pour vous est rendu plus radical et exigeant par le choix de renoncer même à «l'espace, aux contacts, à tant de biens de la création, comme une façon particulière de donner son 'corps' »<sup>84</sup>. Avoir choisi une vie de stabilité devient signe éloquent de fidélité pour notre monde globalisé et habitué à des changements toujours plus rapides et faciles, avec le risque de ne plus avoir de racines.

<sup>82</sup> Cf. *CIC*, can. 666.

<sup>83</sup> Cf. *Salut après la Sainte Messe pour les consacrés et les consacrées* (2 février 2016) : *L'Osservatore Romano*, 4 février 2016, p. 6 ; *CIC*, cann. 599-601 ; 1191-1192.

<sup>84</sup> JEAN-PAUL II, Exhort. Ap. post-syn. *Vie consacrée* (25 mars 1996), 59 : *AAS* 88 (1996), 431.

Même le domaine des relations fraternelles est rendu plus exigeant par la vie cloîtrée<sup>85</sup> qui impose dans la communauté des relations continues et de proximité. Vous pouvez être un exemple et une aide pour le peuple de Dieu et l'humanité d'aujourd'hui, marquée et souvent déchirée par tant de divisions, en restant à côté du frère et de la sœur même là où il existe des différends à régler, des tensions et des conflits à gérer, des fragilités à accueillir. L'ascèse est aussi un moyen d'entrer en contact avec sa propre fragilité et de la confier à la tendresse de Dieu et de la communauté.

Enfin, l'engagement ascétique est nécessaire pour poursuivre avec amour et fidélité son propre devoir quotidien comme une occasion de partager le sort de tant de frères dans le monde et d'en faire pour eux une offrande silencieuse et féconde.

### **Le témoignage des moniales**

**36.** Chères sœurs, ce que j'ai écrit dans cette Constitution Apostolique représente pour vous, qui vous avez embrassé la vocation contemplative, une aide valable pour renouveler votre vie et votre mission dans l'Église et dans le monde. Puisse le Seigneur réaliser dans vos cœurs son œuvre et vous parer tout entière intérieurement et extérieurement par la contemplation, en l'image de la divinité<sup>86</sup>, et que vos communautés ou fraternités soient de véritables écoles de contemplation et d'oraison.

Le monde et l'Église ont besoin de vous, comme des « phares » qui illuminent le chemin des hommes et des femmes de notre temps. Que ce soit votre prophétie. Votre choix n'est pas fuite du monde, par peur, comme certains le pensent. Vous continuez à être dans le monde, sans être du

<sup>85</sup> CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Inst. *La vie fraternelle en communauté. Congregavit nos in unum Christi amor* (2 février 1994), 10.

<sup>86</sup> Cf. CLAIRE D'ASSISE, *III Lettre à Agnès, Ecrits* (Ed. 2013), 12-13 ; *IV Lettre à Agnès*, 15.16.

monde (cf. *Jn* 18, 19) et bien que séparées de lui, à travers des signes qui expriment votre appartenance au Christ, vous ne cessez pas d'intercéder constamment pour l'humanité, présentant au Seigneur ses craintes et ses espérances, ses joies et ses souffrances<sup>87</sup>.

Ne nous privez pas de votre participation à la construction d'un monde plus humain et donc aussi plus évangélique. Unies à Dieu, écoutez le cri de vos frères et de vos sœurs (cf. *Is* 3, 7; *Jc* 5, 4) qui sont victimes de la « culture du déchet »<sup>88</sup> ou qui simplement ont besoin de la lumière de l'Évangile. Exercez-vous dans l'art de l'écoute, « qui est plus que simplement entendre »<sup>89</sup> et pratiquez la « spiritualité de l'hospitalité », accueillant dans votre cœur et portant dans votre prière ce qui regarde l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (cf. *Gn* 1, 26). Comme j'ai écrit dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium* : « La prière d'intercession ne nous éloigne pas de la véritable contemplation car la contemplation qui se fait sans les autres est un mensonge »<sup>90</sup>.

De cette façon, votre témoignage sera comme un complément nécessaire à la contemplation de ceux qui, contemplatifs au cœur du monde, témoignent de l'Évangile en restant pleinement immergés dans la réalité et dans la construction de la cité terrestre.

**37.** Chères sœurs contemplatives, vous savez bien que votre vie, comme toutes les autres formes de vie consacrée, « est don fait à l'Église, elle naît de l'Église, elle grandit dans l'Église et elle est tout entière orientée vers l'Église »<sup>91</sup>.

<sup>87</sup> Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Const. Past. *Gaudium et spes*, 4.

<sup>88</sup> Exhort. Ap. *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013), 53; AAS 105 (2013), 1042; cf. *ibid.*, 187 ss.: AAS 105 (2013), 1098 ss.

<sup>89</sup> *Ibid.*, 171: AAS 105 (2013), 1091.

<sup>90</sup> *Ibid.*, 281: AAS 105 (2013), 1133.

<sup>91</sup> J.M. BERGOGLIO, *Intervention* du 13 octobre 1994 au Synode des Evêques sur *La Vie consacrée et sa mission dans l'Église et dans le monde* (cf. « *Vie Religieuse* » 115, n. 7, juillet-septembre 2013).

Soyez donc en communion profonde avec l'Église, pour devenir en elle le prolongement vivant du mystère de la Vierge Marie, épouse et mère, qui accueille et garde la Parole pour la restituer au monde, contribuant à faire naître et grandir le Christ dans le cœur des hommes assoiffés, souvent inconsciemment, de Celui qui est «chemin, vérité et vie» (Jn 14,6). Comme Marie, soyez aussi «l'escalier» par lequel Dieu descend pour rencontrer l'homme et par lequel l'homme monte pour rencontrer Dieu et contempler son visage dans le visage du Christ.



## CONCLUSION DISPOSITIVE

À la lumière de ces considérations, je dispose et établis ce qui suit :

**Art. 1.** Conformément au canon 20 du CIC et considérant avec une grande attention les 37 articles qui précèdent, la présente Constitution Apostolique *Vultum Dei quaerere*, par sa promulgation et sa publication déroge :

1. Aux canons du *CIC* qui, en partie, sont directement contraires à tout article de la présente Constitution ;
2. Et en particulier aux dispositions normatives :
  - de la Constitution Apostolique *Sponsa Christi* de Pie XII du 21 novembre 1950 ; *Statuta generalia Monialium* ;
  - de l'Instruction *Inter praeclara* de la Sacrée Congrégation pour les religieux (23 novembre 1950) ;
  - de l'Instruction *Verbi Sponsa* de la CIVCSVA (13 mai 1999) sur la Vie contemplative et la clôture des moniales.

**Art. 2** § 1. Cette constitution est destinée à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, à chaque monastère féminin de vie contemplative ou intégralement contemplative, fédéré ou non.

§ 2. Sont réglées par cette Constitution apostolique les questions énumérées au n° 12 et développées du n° 13 au n° 35.

§ 3. La Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique – et lorsque c'est nécessaire avec l'accord de la Congrégation pour les Églises Orien-

tales ou la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples – décidera des différentes modalités de mise en œuvre de ces normes, selon les diverses traditions monastiques et en tenant compte des différentes familles charismatiques.

**Art. 3** § 1. Chaque monastère prendra soin avec une attention particulière, par des structures adéquates, de préciser dans l'élaboration du projet de vie communautaire, la formation permanente, qui est comme l'*humus* de chaque étape de la formation depuis la formation initiale.

§ 2. Pour assurer une formation permanente adéquate, les fédérations favoriseront la collaboration entre les monastères par l'échange de matériel pour la formation et en utilisant les moyens de communication digitale, sauvegardant toujours le discernement nécessaire.

§ 3. Outre le soin apporté au choix des personnes, appelées comme formatrices à accompagner les candidates sur le chemin de la croissance personnelle, les monastères et les fédérations renforceront la formation des formatrices et de leurs collaboratrices.

§ 4. Les sœurs appelées à assurer le service délicat de la formation peuvent, *servatis de iure servandis*, suivre des cours spécifiques de formation, même hors de leur monastère, maintenant un climat adéquat et cohérent avec les exigences de leur charisme propre. La Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique prescrira des normes particulières à ce sujet.

§ 5. Les monastères prêteront une attention spéciale au discernement spirituel et vocationnel, assurant aux candidates un accompagnement personnalisé et favorisant des itinéraires de formation appropriés, ayant toujours présent le fait que beaucoup de temps doit être réservé à la formation initiale.

§ 6. Même si les constitutions des communautés internationales et multiculturelles manifestent l'universalité du charisme, on doit absolument éviter le recrutement de candida-

tes venant d'autres pays dans le seul but de préserver la survie du monastère. Des critères seront établis pour en assurer l'application.

§ 7. Pour assurer une formation de qualité, selon les circonstances, on favorisera des maisons de formation initiale communes à plusieurs monastères.

**Art. 4** § 1. Sachant que la prière est le cœur de la vie contemplative, chaque monastère vérifiera le rythme de chacune des journées pour déterminer si le Seigneur en est bien le centre.

§ 2. On évaluera les célébrations communautaires en se demandant si elles sont vraiment une rencontre vivante avec le Seigneur.

**Art. 5** § 1. Etant donné l'importance de la *lectio divina*, chaque monastère établira les temps et les modalités les plus appropriés pour cette exigence de lecture/écoute, *ruminatio*, prière, contemplation et partage de l'Écriture Sainte.

§ 2. Considérant que le partage de l'expérience transformante de la Parole avec les prêtres, les diacres, les autres consacrés et les laïcs est l'expression d'une vraie communion ecclésiale, chaque monastère précisera les modalités de ce rayonnement spirituel *ad extra*.

**Art. 6** § 1. Chaque monastère dans l'élaboration de son projet communautaire et fraternel, outre la préparation soignée des célébrations eucharistiques, prévoira des temps opportuns d'adoration eucharistique, offrant la possibilité aux fidèles de l'Église locale d'y participer.

§ 2. On choisira avec soin les aumôniers, les confesseurs et les directeurs spirituels, considérant la spécificité du charisme propre et les exigences de la vie fraternelle en communauté.

**Art. 7 § 1.** Celles qui sont appelées à exercer le ministère de l'autorité, outre le soin de leur propre formation, seront guidées par un réel esprit de fraternité et de service, pour favoriser un climat joyeux de liberté et de responsabilité, de façon à promouvoir le discernement personnel et communautaire et la communication dans la vérité de ce qui se fait, se pense et se dit.

§ 2. Le projet communautaire accueillera volontiers et encouragera l'échange des dons humains et spirituels de chaque sœur, pour l'enrichissement réciproque et le progrès de la fraternité.

**Art. 8 § 1.** À l'autonomie juridique doit correspondre une réelle autonomie de vie, ce qui signifie: un nombre minimum de sœurs pourvu que la majeure partie ne soit pas d'un âge trop avancé; la vitalité nécessaire dans le vécu et la transmission du charisme; une réelle capacité de formation et de gouvernement; la dignité et la qualité de la vie liturgique, fraternelle et spirituelle; la pertinence et l'insertion dans l'Église locale; la possibilité de subsistance; une structure adaptée des bâtiments du monastère. Ces critères sont à considérer dans leur globalité et dans une vision d'ensemble.

§ 2. Si les exigences ne sont pas remplies pour une réelle autonomie du monastère, la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Société de Vie Apostolique étudiera l'opportunité de constituer une commission *ad hoc* formée de l'Ordinaire du lieu, de la Présidente de la fédération, de l'Assistant fédéral et de l'Abbesse ou de la Prieure du monastère. En tout état de cause, une telle intervention aura comme objectif de mettre en route un processus d'accompagnement pour une revitalisation du monastère, ou pour engager sa fermeture.

§ 3. Ce processus pourrait aboutir à l'affiliation à un autre monastère ou à confier le monastère à la Présidente de la fédération avec son conseil, si le monastère est fédéré.

Dans tous les cas, la décision ultime appartient à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.

**Art. 9 § 1.** Tout d'abord, tous les monastères devront faire partie d'une fédération. Si pour des raisons particulières un monastère ne pouvait pas être fédéré, l'autorisation sera demandée avec le vote du chapitre, au Saint Siège, auquel il appartient de faire le discernement voulu pour consentir au monastère de ne pas appartenir à une fédération.

§ 2. Les fédérations pourront être constituées non pas tant et seulement selon un critère géographique, mais selon des affinités d'esprit et de traditions. Les modalités de mise en œuvre seront indiquées par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.

§ 3. Seront garanties l'aide pour la formation et les nécessités concrètes, à travers un échange de moniales et le partage des biens matériels, comme le prévoira la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, qui établira les compétences de la Présidente et du Conseil de la Fédération.

§ 4. On favorisera l'association, même juridique, des monastères avec l'Ordre masculin correspondant. On favorisera aussi les Confédérations et la constitution de Commissions internationales des différents Ordres, avec des statuts approuvés par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.

**Art. 10 § 1.** Chaque monastère, après un sérieux discernement et en respectant sa tradition propre et ce qu'exige les Constitutions, demandera au Saint-Siège quelle forme de clôture il veut adopter, au cas où il demande une forme différente de celle en vigueur.

§ 2. Une fois choisie et approuvée une des formes de clôture, chaque monastère aura soin de s'y tenir et de vivre selon ce qu'elle comporte.

**Art. 11** § 1. Même si certaines communautés monastiques peuvent avoir des rentes, en accord avec le droit propre, elles ne sont pas dispensées du devoir de travailler.

§ 2. Pour la communauté consacrée à la contemplation, le fruit du travail n'a pas pour seul but d'assurer une subsistance digne mais aussi, lorsque cela est possible, de subvenir aux nécessités des pauvres et des monastères qui en ont besoin.

**Art. 12.** Le rythme journalier de chaque monastère prévoit des moments opportuns de silence, afin de favoriser un climat de prière et de contemplation.

**Art. 13.** Chaque monastère prévoit dans son projet communautaire les moyens appropriés à travers lesquels s'exprime l'engagement ascétique de la vie monastique, de façon à la rendre plus prophétique et crédible.

### **Disposition finale**

**Art. 14** § 1. La Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, édictera, selon l'esprit et les normes de la présente Constitution Apostolique, une nouvelle Instruction sur les sujets mentionnés au n° 12.

§ 2. Les articles des Constitutions ou des Règles de chaque Institut, une fois adaptés aux nouvelles dispositions, devront être soumis à l'approbation du Saint-Siège.

*Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 29 juin,  
Solennité des Saints Pierre et Paul, en l'année 2016,  
quatrième de mon pontificat*

# SOMMAIRE

<b>Le contexte</b> . . . . .	5
------------------------------	---

## I.

### **Situation actuelle de la vie consacrée contemplative : signe et prophétie de l'Église et défi de la baisse vocationnelle**

1. La mission de la vie contemplative dans l'Église et dans le monde . . . . .	7
2. La démographie de la vie contemplative . . . . .	10
3. Tentations de la vie contemplative . . . . .	13
3.1. <i>L'autoréférentialité</i> . . . . .	13
3.2. <i>La lutte pour la simple survie</i> . . . . .	14

## II.

### **La Constitution *Vultum Dei quaerere***

1. Autorité de la Constitution <i>VDq</i> . . . . .	17
2. Le titre . . . . .	19
3. Structure . . . . .	22
4. <i>VDq</i> en relation avec <i>SC</i> : continuité dans la discontinuité . . . . .	25
4.1. <i>Le cadre de référence</i> . . . . .	26
4.2. <i>Le langage</i> . . . . .	26
4.3. <i>Les éléments qui caractérisent la vie consacrée contemplative</i> . . . . .	27
4.3.1. La formation . . . . .	29
4.3.2. La vie contemplative . . . . .	35
4.3.3. Vie fraternelle en communauté . . . . .	42

4.3.4. L'autonomie . . . . .	44
4.3.5. Fédérations . . . . .	46
4.3.6. La clôture . . . . .	47
4.3.7. Le travail . . . . .	49
4.3.8. Le silence . . . . .	51
4.3.9. Moyens de communication . . . . .	53
4.3.10. L'ascèse . . . . .	54
4.3.11. Autres nouveautés concrètes . . . . .	55
5. Une Constitution ouverte sur l'avenir . . . . .	57
5.1. <i>Discernement</i> . . . . .	58
5.2. <i>Projet communautaire</i> . . . . .	62
<b>Conclusion</b> . . . . .	65

## FRANÇOIS

### Constitution Apostolique

## *VULTUM DEI QUAERERE*

### SUR LA VIE CONTEMPLATIVE FÉMININE

La recherche du Visage de Dieu . . . . .	69
Estime, louange et action de grâce pour la vie consacrée et la vie contemplative monastique . . . . .	72
Accompagnement et conduite de l'Église . . . . .	75
Éléments essentiels de la vie contemplative . . . . .	78
Thèmes de discernement et de révision des normes . . . . .	81
<i>Formation</i> . . . . .	81
<i>Prière</i> . . . . .	83
<i>La place centrale de la Parole de Dieu</i> . . . . .	85
<i>Sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation</i> . . . . .	87
<i>Vie fraternelle en communauté</i> . . . . .	89
<i>L'autonomie des monastères</i> . . . . .	92
<i>Les fédérations</i> . . . . .	92
<i>La clôture</i> . . . . .	93

<i>Le travail</i> . . . . .	94
<i>Le silence</i> . . . . .	95
<i>Les moyens de communication</i> . . . . .	95
<i>L'ascèse</i> . . . . .	96
Le témoignage des moniales . . . . .	97
<b>Conclusion dispositive</b> . . . . .	101
Disposition finale . . . . .	106
<b>Sommaire</b> . . . . .	107





